

# LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CORSE<sup>1</sup>

Présenté par  
Dominique BALDACCI  
Président de la commission ad hoc ESS

---

<sup>1</sup> Séance Plénière du 10 février 2016, adoption à l'unanimité

## SOMMAIRE

Préambule	3
<b>Partie 1 - Etat des lieux et diagnostic de l'économie sociale et solidaire</b>	5
De l'origine de l'ESS à la reconnaissance institutionnelle	6
Les textes fondateurs	6
La loi ESS du 31 juillet 2014	8
L'apparition d'initiatives proches de l'ESS dans les années 60	15
Panorama de l'ESS...	
...en France	20
...en Corse	29
L'ESS, une contribution forte au développement du territoire	43
<b>Partie 2 - La place de l'économie sociale et solidaire à l'horizon 2040</b>	45
Propos introductifs	46
Le scénario tendanciel	49
Le scénario optimiste	56
Annexe 1    Le texte de la Charte	65
Annexe 2    L'analyse AFOM	71
Annexe 3    initiatives historiques d'inspiration ESS	76
Bibliographie et webographie	81
Personnes, structures, organismes ayant participé aux travaux	82
Remerciements	84

## Préambule

La Corse <sup>2</sup>depuis 20 ans enregistre la plus forte croissance des régions françaises. La typicité de l'économie insulaire est sans équivalent parmi les régions métropolitaines. Elle se caractérise par un tissu industriel très restreint et une économie fortement tertiaisée.

Les activités tertiaires sont le principal moteur de la croissance insulaire. Depuis 1999, le bâtiment contribue aussi à cette dynamique.

Pour autant, la Corse n'a pas échappé à la crise économique de 2008, mais son impact a été dans un premier temps plus limité que dans les autres régions françaises.

Les effets de la crise ont commencé à se faire ressentir en 2010 et 2011, où la croissance en volume devient inférieure à la croissance métropolitaine. En 2014, de nombreux voyants de l'économie insulaire restent ou passent au rouge.

Les défaillances d'entreprises augmentent comme en 2013 sur l'ensemble du territoire insulaire (+2.8%), toutefois, après avoir enregistré une baisse en 2012 et 2013, la création d'entreprises marque une reprise en 2014 (+2.7%). La région suit ainsi la tendance nationale.

S'agissant du chômage, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 le taux de chômage régional s'établit à 11% important. Le taux de chômage continue ainsi sa progression amorcée en 2009<sup>3</sup>.

La Corse a le 7<sup>e</sup> taux de chômage le plus haut des 22 régions métropolitaines

À compter de juin 2015, Pôle emploi accède à des données administratives plus complètes lui permettant de mieux classer dans la catégorie correspondant à leur situation, les demandeurs d'emploi en formation, en service civique ou en contrat aidé dans l'insertion par l'activité économique. Ces opérations, ont un impact sur les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C et des demandeurs d'emploi en catégories A, B et C sont reclassés en catégorie D ou E.

Sur un an, le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories A, B et C progresse de 12,4 % en Corse et de 7,1 % en moyenne nationale.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an continue à croître fortement, tant en variation trimestrielle (+ 8,8 %), qu'annuelle (+ 31,9 %).<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> Sources INSEE, « quant 'île », n°28, juin 2014

<sup>3</sup> Sources INSEE conjoncture n°7, octobre 2015

<sup>4</sup> Sources INSEE, Sources INSEE conjoncture n°7, octobre 2015

Par ailleurs, au contexte économique morose actuel, il convient de noter que l'intervention des pouvoirs publics est de plus en plus restreinte du fait de la baisse des dotations de l'Etat, et l'initiative privée de plus en plus éloignée des aspirations des citoyens.

Si l'ESS a été déconsidérée, à la fois du côté des pouvoirs publics et du côté de l'opinion, il apparaît aujourd'hui que ce modèle économique est en prise directe avec les enjeux de développement territorial.

Ni substitutive de l'action publique et du service public, ni curative des dérives d'un modèle économique en crise, l'ESS se revendique comme un modèle économique à part entière<sup>5</sup>.

Elle s'affirme comme une économie d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale.

Elle ouvre la voie d'un autre type de développement, surtout en période de crise et dans un territoire comme la Corse, à forte dominante rurale où l'économie marchande, trop centrée sur la solvabilité de la demande, ne répond pas toujours aux besoins de la population. Son ancrage territorial constitue à la fois, une ressource identitaire en même temps qu'économique et sociale pour le territoire.

---

<sup>5</sup> Source avis du CESE, « entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », janvier 2013.

## PARTIE 1

# ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## De l'origine de l'ESS<sup>6</sup> à sa reconnaissance institutionnelle

Dans la deuxième partie du 19<sup>ème</sup> siècle, des organisations ont été créées pour trouver des réponses collectives et solidaires aux besoins de leurs membres dans les secteurs de l'approvisionnement, du financement, de la création d'emplois, du développement d'activités dans des domaines et dans des zones de progression : santé, protection des personnes et des biens...

Ensuite, ces organisations se sont ouvertes à des nouveaux besoins de la société qui n'étaient pas couverts, tout en conservant l'esprit mutualiste et de solidarité : logement, lutte contre les inégalités, insertion sociale, aide aux personnes âgées et handicapées...

### Les Textes Fondateurs

➤ *La Charte de l'économie sociale (annexe 1)*

Elle a été publiée par le **Comité de Liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA)**, en 1980. En 1981, paraissait le premier décret reconnaissant l'économie sociale. Elle a été actualisée en 1995. Elle définit l'ESS selon un certain nombre de critères que le porteur de projet ne peut ignorer.

➤ *La Charte Européenne de l'économie sociale*

La Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CEP CMAF) a élaboré, en 2001, à Bruxelles un document qui fait désormais office de charte européenne de l'économie sociale.

➤ *L'économie sociale et solidaire se dote d'un code juridique<sup>7</sup>*

Après avoir conduit des travaux pour faire connaître et reconnaître l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur les plans statistique et économique, le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) et les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ont soutenu la création du premier Code réunissant les principaux textes juridiques et fiscaux des différentes structures qui composent l'ESS.

Cet ouvrage paraît en 2012 au moment où le gouvernement s'est doté d'un ministère délégué à l'ESS. Il devrait faire référence pour tous les travaux qui seront conduits au sein de ce ministère, en particulier sur l'aspect de la législation.

---

<sup>6</sup> Source Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

<sup>7</sup> Meynet, W., Code de l'Economie sociale et solidaire en France, 2012, Editeur : Larcier, première édition. 908 pages.

Cela doit permettre le développement d'un secteur qui apporte des réponses aux enjeux actuels de la société : relocalisation de l'économie, sauvegarde des milieux ruraux et quartiers urbains défavorisés, maintien de l'activité industrielle par la reprise d'entreprises par les salariés, création d'emplois ; et qui porte les germes des réponses aux enjeux à venir : développement de nouvelles filières respectueuses de l'environnement dans le domaine de la construction ou des énergies ou encore réponses au vieillissement de la population.

Il est l'outil indispensable de tous les acteurs publics et privés œuvrant au développement de l'ESS.

➤ *Un ministère délégué à l'économie sociale et solidaire*

La reconnaissance de l'ESS par l'Etat a débuté en 1981 avec la création d'une Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale (DIES). Pendant longtemps, l'ESS relevait d'un Secrétariat d'Etat.

A l'initiative du Gouvernement Ayrault en 2012, un ministère, rattaché à Bercy, délégué à l'économie sociale et solidaire a été créé avec à sa tête Benoît Hamon, aujourd'hui remplacé par un Secrétariat d'Etat sous la direction de Carole Delga.

Le modèle entrepreneurial spécifique de l'ESS, à la fois stable et résilient, crée plus d'emplois que l'économie classique : depuis 2000, tandis que l'emploi privé dans l'économie classique (hors ESS) progressait de 4.5%, les entreprises de l'ESS créaient 24 % d'emplois supplémentaires.

Afin « d'entreprendre autrement pour créer des emplois dans nos territoires » un projet de loi a abouti en juillet 2013 et la loi relative à l'ESS a été définitivement adoptée le 31 juillet 2014.

## La Loi ESS du 31 juillet 2014

La loi ESS répond à 5 objectifs précis :

### 1 - Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique

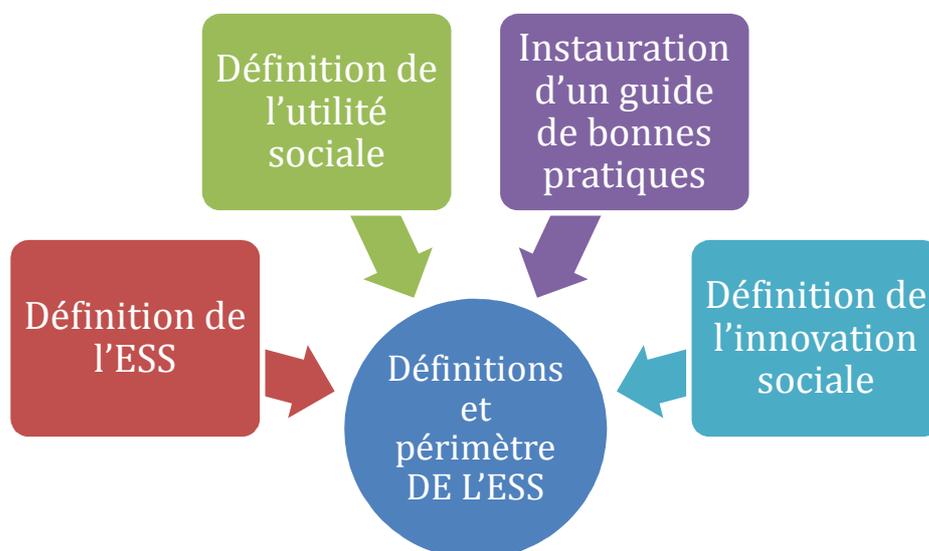
Une définition légale du périmètre de l'ESS, reconnu comme « un **mode d'entreprendre** et de développement économique », adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui appliquent les principes suivants :

- Bénéfice pour tous comme finalité (« but autre que le seul partage des bénéfices »)
- Aspiration à la démocratie au sein de l'entreprise (« Gouvernance démocratique »)
- Principes de gestion : mesure et tempérance
- Bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise
- Réserves obligatoires impartageables et non distribuées

L'ESS n'est donc plus seulement constituée des associations, coopératives, mutuelles et fondations, mais de toutes les entreprises adoptant ces principes de gestion et de gouvernance compilés dans un guide des bonnes pratiques, et nécessairement respecté pour recevoir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

L'ESS est donc désormais définie par

- La définition des pratiques de gouvernance et de gestion (article 1)
- La définition de l'utilité sociale (article 2)
- L'instauration d'un guide des bonnes pratiques (article 3)
- La définition de l'innovation sociale (article 15)



## 2 - Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS

L'élargissement du périmètre de l'ESS va de pair avec une reconnaissance des réseaux représentatifs de l'ensemble de ces composantes.

➤ *Au niveau national :*

- Reconnaissance du Conseil supérieur de l'ESS dans la loi (Article 4) : qui assure le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics nationaux et européens
- Reconnaissance du Conseil supérieur de la Coopération (Article 25) et du Haut Conseil à la Vie Associative (Article 63)
- Reconnaissance d'une Chambre Française de l'ESS (Article 5), association constituée des organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'ESS et sociétés commerciales ESS, de représentants du CNCRES. Elle est chargée de la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'ESS.

➤ *Au niveau territorial*

La gouvernance de l'ESS est assurée par les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) (Article 6) constituées :

- des entreprises de l'ESS et de leurs établissements situées dans leur ressort,
- et des organisations professionnelles régionales de celles-ci;

Les CRESS sont chargées d'assurer au plan local la promotion et le développement de l'ESS. Elles sont regroupées au sein du Conseil national des CRESS (CNCRESS) qui anime et coordonne le réseau.

La loi leur confie un socle de missions conforté et élargie

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS ;
- L'information et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres Etats membres de l'Union européenne ;
- Un rôle de garant des bonnes pratiques : Les CRESS ont qualité pour ester en justice aux fins, notamment, de faire respecter par les entreprises de leur

ressort et relevant du 2° du II de l'article 1er de la présente loi l'application effective des conditions fixées à ce même article.

- La tenue d'un répertoire des entreprises sociales et solidaires : les CRESS tiennent à jour et assurent la publication de la liste des entreprises de l'ESS, au sens des 1° et 2° du II de l'article 1er.

Les CRESS sont constituées en associations jouissant de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique.

En outre, la loi prévoit l'élaboration par la Région, en lien avec la CRESS, d'une stratégie régionale de développement de l'ESS (Article 7) à laquelle peuvent être associés les Conseil généraux, les EPCI, les communes.

L'article 8 prévoit l'organisation, tous les 2 ans, d'une conférence régionale de l'ESS par le Préfet de Région et le conseil régional afin de :

- débattre les orientations, moyens et résultats des politiques locales de développement de l'ESS
- formuler des propositions pour le développement de politiques publiques territoriales de l'ESS
- présenter l'évaluation de la délivrance de l'agrément ESUS.



### 3 - Renforcer les politiques de développement local durable

➤ *Encouragement du recours aux clauses « sociales » (article 13)*

Adoption et publication, au-delà d'un certain montant d'achats, par tout acheteur public, dont les grandes collectivités territoriales, d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables :

Conclusion dans chaque région d'une convention entre l'Etat et des organismes qui œuvrent en faveur de l'accès à l'emploi durables des personnes exclues du marché du travail afin de valoriser le développement des clauses « sociales ».

➤ *Renforcement du financement des structures ESS*

Intervention de la BPI, en complément de la Caisse des dépôts: prêts participatifs, fonds d'amorçage pour les coopératives, fonds d'innovation sociale.

➤ *Définition de la subvention (articles 59 et 60)*

Clarification du régime juridique des subventions en vue d'en développer l'usage en alternative à la commande publique.

La définition retenue ne se limite pas aux associations de l'ESS.

Appui sur les critères dégagés par la jurisprudence administrative.

*« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. »*

➤ *Reconnaissance des monnaies locales complémentaires*

Concilier les objectifs de développement des territoires et de l'ESS avec des exigences minimales de sécurité et de supervision (Article 16)

Les titres de monnaies locales complémentaires sont obligatoirement émis et gérés par les entreprises de l'ESS.

Les monnaies locales complémentaires sont reconnues comme des dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges.

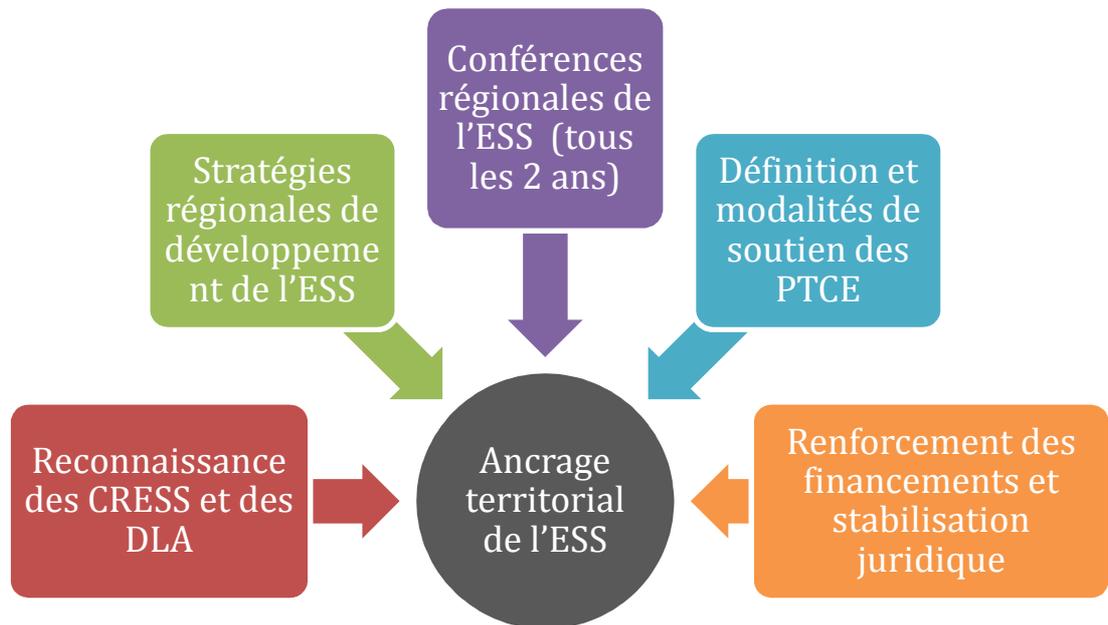
Ces titres sont soumis aux dispositions du code monétaire et financier relatives aux services bancaires de paiement, aux services de paiement ou à la monnaie électronique.

➤ *Définition et reconnaissance des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) (article 9)*

Les PTCE sont :

- ✓ des regroupements sur un même territoire d'entreprises de l'ESS qui s'associent à des entreprises en lien avec d'autres organismes (recherche, formation, collectivités...)
- ✓ pour mettre en œuvre une stratégie de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.
- ✓ Les PTCE soutenus par l'État dans le cadre d'appels à projet et l'appui apporté sont décidés par un comité interministériel (dont financeurs) après avis de PQ et de représentants des conseils régionaux, généraux et autres CT.

Ce troisième objectif vise au renforcement des politiques de développement territorial à travers les structures de l'ESS :



#### 4- Provoquer un choc coopératif

- *Développement du modèle coopératif* - Dispositions transversales à l'ensemble des entreprises coopératives (articles 23, 24 et 25)
  - ✓ Une Nouvelle définition de la coopérative sur les fondements de principes coopératifs internationaux
  - ✓ Une Rénovation du socle législatif avec modification de la loi chapeau de 1947: introduction de simplifications et de souplesses dans l'organisation et le fonctionnement
  - ✓ Une Réforme et généralisation de la procédure de révision coopérative (article 26)
  - ✓ Une Possibilité de créer des fonds de développement coopératifs financés par les coopératives (article 23)
  - ✓ Création d'un statut de groupement de SCOP (article 29)
  - ✓ Dispositions spécifiques à certains statuts coopératifs : *coopératives de commerçants détaillants, modernisation du statut des SCIC, coopératives maritimes, coopératives HLM coopératives artisanales et de transport, coopératives agricoles et CUMA...*

- *Création d'un statut de Scop d'amorçage* pour permettre la reprise en Scop par les salariés d'une entreprise en dépit d'investissements limités au départ (articles 27 & 28).
- *Reconnaissance des CAE coopératives d'activité et d'emplois* (entreprises de mutualisation des moyens supports pour les entrepreneurs) et du statut d'entrepreneur salarié.

## 5 - Redonner du pouvoir d'agir aux salariés

- *Faciliter la transmission aux salariés dans les entreprises de moins de 250 salariés*
  - ✓ Instauration d'un dispositif d'informations tous les 3 ans (des salariés sur les possibilités de reprise d'une société par les salariés (Article 18) ;
  - ✓ Création d'un nouveau droit d'information préalable des salariés des petites et moyennes entreprises pour les cas de transmission d'entreprises saines (articles 19 et 20) ;
  - ✓ Délai d'information de 2 mois avant la cession (entreprises de moins de 50 salariés) - délai identique à celui de l'information du CE (entreprises de 50 à 249 salariés) leur permettant de formuler une offre de rachat de leur entreprise s'ils le souhaitent.
- *Reprises de dispositions de la PPL Florange (articles 21 & 22)*
  - ✓ Obligation de rechercher un repreneur en cas de projet de fermeture d'un établissement. Le respect de cette disposition est une condition de l'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi par l'administration.
  - ✓ Possibilité pour l'autorité administrative de demander le remboursement des aides publiques versées au cours des deux années précédant la fermeture d'un site pour lequel existait un repreneur.
- *Création d'un statut de Scop d'amorçage*: pour permettre la reprise en Scop par les salariés d'une entreprise en dépit d'investissements limités au départ (articles 27 & 28).

## L'apparition d'initiatives proches de l'ESS dans les années 1960

### Quel lien entre Riaquistu et ESS ?

S'il n'existe pas de filiation directe entre Riaquistu et ESS de par la nature distincte des deux concepts – le premier étant une démarche essentiellement politique et culturelle centrée sur la réappropriation de patrimoines matériel et immatériel qui s'est développé en Corse à partir des années 1960, et le second un modèle économique moderne qui tente de replacer l'individu au centre des préoccupations –, il est tout de même intéressant d'envisager les points communs existants entre ces deux notions.

Dans quelle mesure les initiatives conduites dans le cadre du Riaquistu peuvent éclairer utilement la situation actuelle et le devenir de l'ESS en Corse ?

### L'impact du Riaquistu sur l'ESS en Corse : une constance dans un temps long

En termes de nombre d'emplois, l'ESS en Corse est très largement dominée par des structures qui n'ont rien de spécifiques à l'île – elles constituent le plus souvent l'échelon régional de structures nationales. Outre les banques mutualistes, on relève notamment parmi elles le CCAS (loi de 1956), la FALEP Corse-du-Sud (Fédération des associations laïques d'éducation permanente, créée en 1957), l'ACPA (Association corse pour les personnes âgées, 1974), la Fédération régionale ADMR... Seule exception notable, la Mutuelle familiale de Corse (1957) s'ancre en réalité pareillement dans un courant sans rapport particulier avec le territoire insulaire.

Toutefois, il existe également dans l'île une myriade de structures, en très grande majorité des associations loi 1901, qui pour leur part apparaissent spécifiques à la Corse et dont beaucoup s'inscrivent dans la dynamique dite du Riaquistu. Parfois reliées à un engagement politique mais le plus souvent citoyen, ces structures interviennent pour la plupart dans les champs socioculturel et socioéconomique.

Fait notable, ces structures, qui partagent une même volonté de « *faire quelque chose en Corse et pour la Corse*<sup>8</sup> », sont apparues dans un laps de temps très lâche. Pas moins de quatre décennies séparent en effet celles nées dans les années 60 pour les premières (Corsicada, CPS de Corte...), dans les années 70 pour les suivantes (Adecec en 1970, A Rinascita en 1975, E Voce di u Cumune en 1978...), dans les années 80 (U Svegliu Calvese en 1981, A Fiera di a Castagna en 1982, Scopre en 1988...), et jusque dans les années 1990' pour les plus récentes (Femu Quì en 1991, L'Amichi di u Rughjone en 1993, L'Aria et A Lega

---

<sup>8</sup> Extrait des entretiens réalisés

Corsa di Scacchi en 1998...). Ensuite, si les années 2000' ont semble-t-il été pauvres en nouvelles initiatives se situant peu ou prou dans une dynamique proche du Riaquistu (on relève la création de DEFI en 2000), on en enregistre plusieurs dans la décennie en cours : A Fabrica di l'Olmù, Una Lenza da Annacquà...

Parmi les structures spécifiquement insulaires étudiées, deux seulement ne trouvent pas leurs origines dans le mouvement du Riaquistu : Anima et le Civam Bio Corse (depuis peu Inter Bio Corse). Hormis leur année de création (1992), les deux ont en commun d'avoir été lancées dans la plaine orientale et par des continentaux.

De façon générale, la permanence d'un « esprit Riaquistu » sur le long terme est un élément important à noter pour l'avenir et le développement de l'ESS en Corse ; il y a sans doute là un potentiel à encourager.

Des structures peu pourvoyeuses d'emplois mais essentielles à l'animation des  
territoires

Si elles sont globalement plutôt modestement pourvoyeuses d'emplois, l'étude des conditions et modalités de création des structures issues du Riaquistu fait ressortir un fait saillant : l'ancrage local ou micro territorial de la plupart d'entre elles.

Hormis le CPS, la Corsicada et A Lega Corsa di Scacchi, qui ont vocation à embrasser tout le territoire insulaire ou à tout le moins son tissu rural et, dans une mesure différente, le Civam Bio Corse, toutes ces structures sont en effet nées de la volonté de leurs initiateurs d'entreprendre une action pour l'animation et la revitalisation d'un territoire donné, dont ils sont en plus originaires (exception faite ici d'Anima, dont le fondateur vient du continent et dont le choix de développer à Prunelli di Fium'Orbu tient en partie du hasard). Cet ancrage territorial originel et structurant peut concerner un village (Luri, Olmi-Cappella, Marignana, Lama, Pigna, Bucugnà...), une ville (Calvi) ou un quartier (U Vecchju Corti).

Au même titre que la dynamique du Riaquistu, apparue dans les années 1960' et surtout 1970' mais qui continue aujourd'hui encore, dans sa version 2.0, à motiver des initiatives dans l'ESS, la force et la constance de l'attachement à des micro-territoires constituent un atout pour l'avenir.

### Échec ou succès ?

Des études récentes ont conclu à l'« échec » de structures ESS emblématiques du Riaquistu, particulièrement la Corsicada et l'Alivu (annexe 3), auxquelles on pourrait d'ailleurs ajouter plusieurs coopératives agricoles.

Ce constat, s'il n'est pas faux, mérite toutefois d'être fortement nuancé. Au total, en effet, ce sont seulement les structures de type coopératif qui sont concernées – le secteur coopératif apparaît de toute façon historiquement peu développé en Corse. En outre, il faudrait s'entendre sur ce que recouvre la notion d'échec car si, par exemple, la Corsicada a disparu, les artisans qui en étaient membres contribuent toujours à l'animation et à l'économie du tissu rural.

En réalité, pour la plupart des structures issues du Riaquistu qui inscrivent leur action dans le champ de l'ESS – structures dont certaines ont vingt, trente, voire quarante ans d'âge – c'est plutôt de réussite qu'il faudrait parler.

Cette réussite est d'autant plus remarquable que la plupart de ces structures fonctionnent pour une bonne part grâce au bénévolat et, pour plusieurs d'entre elles, interviennent sur des territoires confrontés à des handicaps certains (isolement, faiblesse démographique...).

Les structures insulaires de l'ESS issues du Riaquistu conjuguent bien sûr un certain nombre de fragilités ou de faiblesses, liées notamment à la situation du tissu rural insulaire, mais présentent également des forces.

### **Des faiblesses...**

Parmi les problèmes, il y a celui de la relève de leurs responsables et la difficulté naturelle à entretenir sur le long terme la « flamme » des débuts. Certaines structures semblent avoir surmonté ces difficultés. C'est le cas de structures comme A Rinascita (grâce sans doute à l'élargissement progressif de son champ d'action et à l'adoption anticipée d'une pratique du renouvellement des générations) ou l'Aria et A Lega di i Scacchi (notamment par la professionnalisation des pratiques et du fonctionnement). Celles en revanche qui cumulent petite dimension (avec donc une individualisation accrue du fonctionnement) et situation dégradée du territoire n'ont pas une pérennité assurée. C'est le cas par exemple de L'Amichi di u Rughjone ou de Scopre.

Concernant le secteur coopératif en particulier, d'aucuns voient dans sa faiblesse une possible inadéquation entre la société corse et le fonctionnement coopératif – plus que les valeurs coopératives –, phénomène qui s'est d'ailleurs traduit par la disparition de plusieurs coopératives nées à la faveur du Riaquistu des années 1960' et 1970'.

## ...mais également des forces

À côté de ces faiblesses on relève deux principales forces :

- En premier lieu, le Riaquistu, s'il a bien évidemment évolué au même titre que la société insulaire elle-même (on peut parler aujourd'hui d'un Riaquistu 2.0 pour qualifier des structures récentes comme A Fabrica di l'Olmù ou Una Lenza da Annacquà), a montré une **capacité certaine à essaimer**. On peut à cet égard relever que l'Università, dont la réouverture en 1981 est l'une des traductions les plus emblématiques du premier Riaquistu, joue un rôle majeur dans le développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise en Corse.

Les responsables de l'Università et de la Fondazione di l'Università notent également un désir croissant chez les jeunes générations de créer une activité en Corse. Certes, ce désir est aujourd'hui moins associé que par le passé à un engagement « romantique » et plus à un objectif d'épanouissement individuel (en somme, au « *faire quelque chose en Corse et pour la Corse* » qui a porté le Riaquistu se serait substitué un « *faire quelque chose en Corse pour moi – et incidemment pour la Corse* »). Ceci précisé, ce phénomène constitue une condition favorable pour l'avenir de l'ESS dans l'île.

- On observe par ailleurs que **la plupart des structures issues du Riaquistu relèvent en réalité plus de l'« ESSI » que de l'ESS, autrement dit de l'économie sociale, solidaire et identitaire**. Ce faisant, elles ont en quelque sorte mis œuvre sur le terrain le scénario jugé « raisonnable voire passionnant » qu'avait préconisé en 1971 l'Hudson Institute de « conserver et restaurer l'identité culturelle et les traditions corses en développant le potentiel de l'île dans le contexte corse » pour bâtir l'avenir de l'île.

Pratique de terrain avant que d'être concept, l'ESSI – dont il est intéressant de noter qu'il pourrait signifier en corse « être au pluriel » ou être le « pluriel de l'infinitif » du verbe être (esse) – recèle sans doute un potentiel très intéressant pour l'avenir.

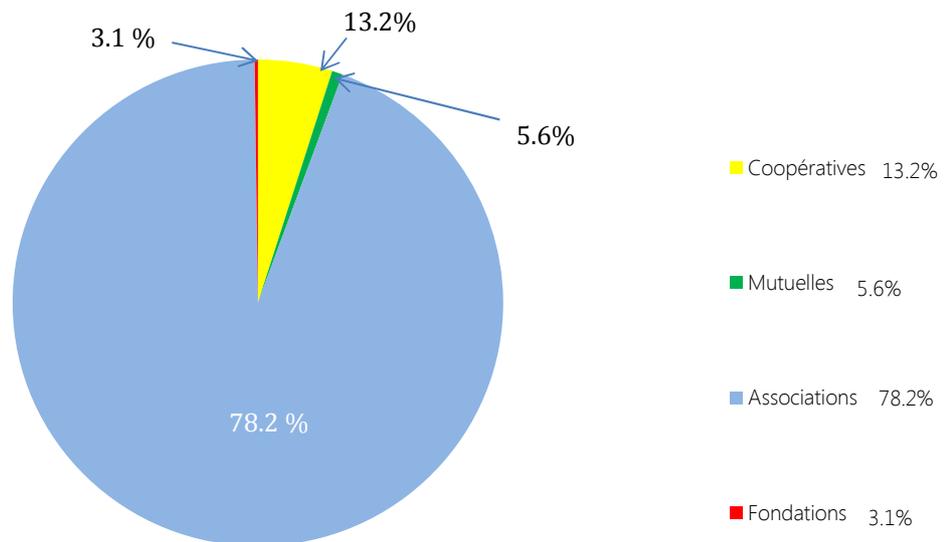
## PANORAMA DE L'ESS...

En 2004, au sein des 15 membres de l'Union européenne, les coopératives, les mutuelles et les associations regroupaient 250 millions de personnes, soit deux européens sur trois. Partageant les mêmes principes fondamentaux : libre adhésion, gestion démocratique, affectation équitable des excédents, solidarité, de très nombreuses entreprises se créent partout en Europe, telles les coopératives sociales italiennes ou les agences de développement coopératif suédoises.

Partout dans le monde, l'économie sociale, sous des formes diverses, participe du développement économique et social, spécialement sous la forme coopérative. Aux Etats-Unis, tant les Non-Profit Organisations (NPO) que les coopératives, réalisent une expansion sans précédent. L'Alliance Coopérative internationale (ACI) compte 230 organisations membres dans plus de 100 pays et représente plus de 800 millions de personnes. Le secteur coopératif est très développé en Asie, en Amérique du nord, en Europe, en Afrique et en Amérique Latine. L'Association Internationale de la Mutualité (AIM) regroupe 45 fédérations nationales représentant 32 pays.

## ... En France<sup>9</sup>

L'économie sociale et solidaire rassemble les organisations et entreprises sous statut d'association (78.2%), de coopératives (13.2%), de mutuelles (5.6%) et les fondations (3.1%).



Source, observatoire national de l'ESS-octobre 2013

### ➤ *Caractéristiques de l'emploi dans l'ESS<sup>10</sup>*

10 % du PIB réalisées par 221325 structures ;

En France, 1 entreprise de plus de 50 salariés sur 5 relève de l'ESS ;

Plus de 2,3 millions de salariés soit 10,5% de l'emploi salarié en France et **13,9%** de l'emploi privé ;

Une progression de 24% de l'emploi privée depuis 2000 ;

600 000 recrutements prévus d'ici 2020 en raison des départs à la retraite.

<sup>9</sup> Sources observatoire national de l'ESS/CNCRS

<sup>10</sup> CNCRS Panorama de l'ESS, édition 2015

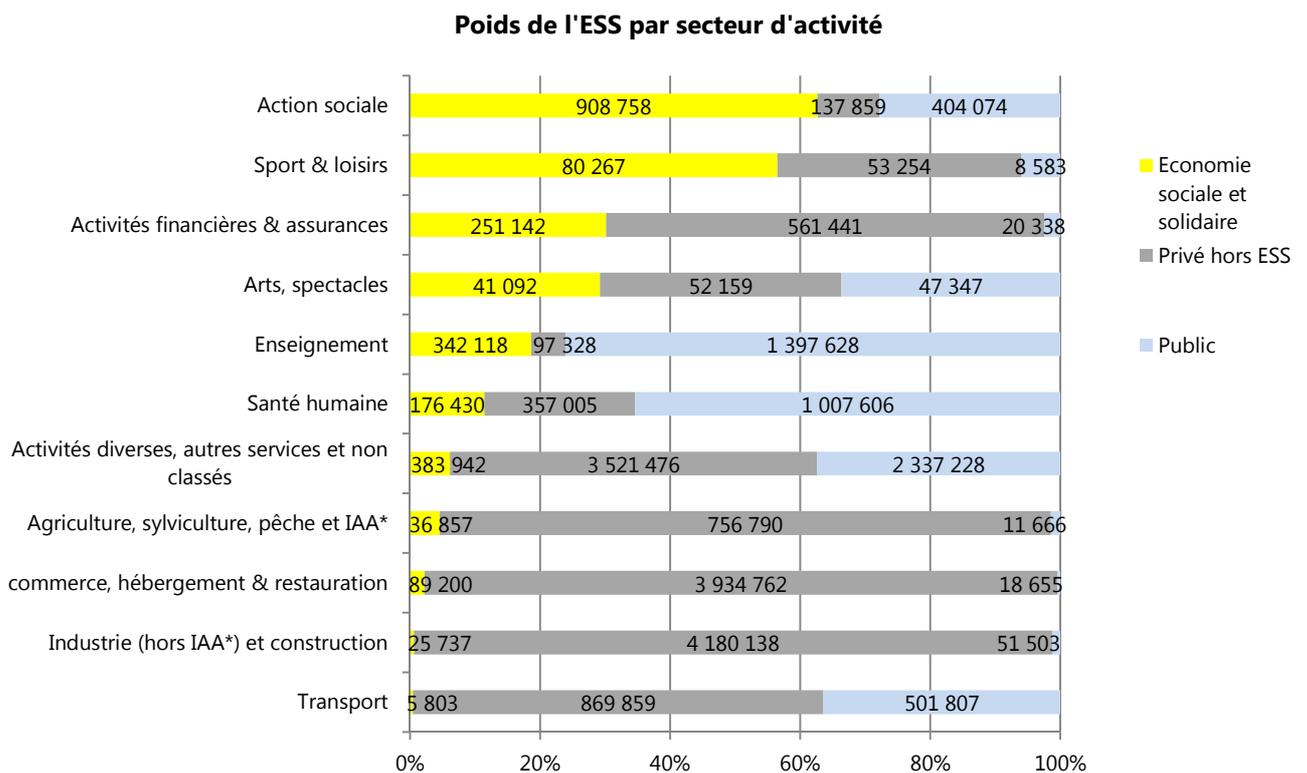
➤ Répartition des emplois...

...par catégorie juridique<sup>11</sup>

La structure des emplois est stable entre les différentes structures de l'ESS : les associations sont les premiers employeurs de l'ESS (78% des emplois), suivies des coopératives (13%). Les mutuelles et fondations, qui comptent le moins d'établissements, voient leur poids dans l'emploi s'accroître depuis 2010.

... par secteur d'activité

L'examen des emplois de l'ESS par secteur d'activité révèle que les établissements de l'ESS sont les premiers employeurs du secteur social (63 %), du sport et des loisirs et les deuxièmes employeurs des activités financières, bancaires et d'assurance (30 %), de la culture (29%) et de l'enseignement (19 %).



Source, INSEE CLAP 2010-Traitement observatoire de l'ESS/CNCRS, champ, France entière

<sup>11</sup> Panorama de l'ESS, édition 2015, CNCRS

➤ *Une concentration d'emplois à temps partiel plus importante que dans le reste de l'économie*

L'ESS concentre plus d'emplois à temps partiel que dans le reste de l'économie.

C'est dans les associations que la part des emplois à temps complet est faible (54.9 %). Cette importance des emplois partiels est due en partie au développement des emplois aidés qui sont le plus souvent à temps partiel.

Il existe une disparité de l'usage du temps partiel selon les secteurs d'activité.

Il y a plus d'emplois à temps complet dans l'ESS que dans le privé dans les secteurs de l'agriculture, le commerce, le transport, les activités financières et d'assurances.

Les activités de l'enseignement, la santé et l'action sociale, recensent des taux d'emploi à temps complet dans l'ESS inférieurs au reste des secteurs privé et public.

➤ *Les femmes majoritaires dans les principaux secteurs d'activité de l'ESS*

Plus de 67% des salariés sont des femmes (60 % dans le secteur public et 40 % dans le reste de l'économie privée).

La présence des femmes dans l'ESS est liée au positionnement de l'ESS sur des secteurs d'activités fortement féminisés (enseignement, action sociale, santé, finances).

Ces femmes accèdent moins à des postes à fortes responsabilités et occupent plus d'emplois à temps partiel.

➤ *Une part importante des cadres*

Le taux d'encadrement est de 15 % dans l'ESS. Ces postes d'encadrement sont majoritairement occupés par des femmes (52 %)

Les cadres sont majoritairement présents dans les coopératives et les associations et dans certains secteurs d'activité comme l'enseignement, la finance, les banques et les assurances, l'action sociale et la santé.

➤ *Moyenne d'âge*

Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que ceux du reste de l'économie privée. 608 000 postes seront libérés d'ici 2020 par des départs en retraite.

Le renouvellement des emplois et la transmission des savoir-faire dans un avenir proche est une préoccupation des secteurs de l'ESS et plus particulièrement dans les secteurs en tension (sanitaire et social, insertion...).

➤ *Le bénévolat dans l'ESS<sup>12</sup>*

D'après l'avis du conseil économique et social du 24 février 1993, « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Il s'agit donc d'une activité libre et désintéressée.

Il y a lieu de distinguer bénévolat organisé, qui concerne les activités menées dans les organisations et le bénévolat informel qui concerne l'implication auprès de personnes, de ménages, de collectifs en dehors d'une structure organisée.

Aujourd'hui, en raison de l'absence de données statistiques il est difficile d'apprécier plus justement le poids du bénévolat, son rôle et son ampleur dans l'ESS (le temps consacré aux différentes activités, les domaines dans lesquels il se pratique le plus fréquemment...)

En l'absence d'une comptabilité dédiée au bénévolat, son évaluation provient de deux sources différentes : des enquêtes réalisées soit auprès de la population, soit auprès d'organisations.

La France compte entre 11 et 14 millions de bénévoles qui exercent entre 1,3 et 1,5 milliard d'heures de travail, majoritairement dans le secteur du sport, des loisirs et de la culture.

---

<sup>12</sup> Cnis, « connaissance des associations », E ARCHAMBAULT, J. ACCARDO, B.LAOUISSET, 2010

Bénévolat : régulier ou occasionnel <sup>13</sup>	Bénévoles réguliers	Bénévoles occasionnels
• Nombre de bénévoles	4 millions	8 millions
• Taux d'engagement de la population + 15 ans	26 %	
• Nombre d'heures de travail bénévole	0,9 milliard d'heures/an (75%)	0,3 milliard d'heures/an (25%)

Bénévolat : associations employeurs ou non <sup>14</sup>	Associations employeurs	Associations non employeurs
• Nombre de bénévoles	14,8 millions de bénévoles	
• Taux d'engagement de la population + 15 ans	28 %	
• Nombre d'heures de travail bénévole	0,36 milliard d'heures/an (24 %)	1,14 milliard d'heures/an (76%)

Au niveau européen, des disparités dans la mesure du bénévolat sont constatées. En effet, soit les Etats ne collectent pas de données sur l'activité bénévole, soit ils utilisent une grande variété de définitions et de méthodes.

Le comité économique et social européen<sup>15</sup>, dans un avis récent sur la mesure du bénévolat préconise l'adoption d'un règlement qui permettrait d'harmoniser la mesure de cette activité dans les États membres de l'UE.

Il est ainsi proposé que l'UE s'inspire du Manuel sur la mesure du travail bénévole conçu par l'organisation internationale du travail, pour élaborer ce règlement.

La mesure du bénévolat, permettrait donc d'apprécier le rôle, l'ampleur du bénévolat, les activités et les domaines dans lesquels il se pratique.

Cela permettrait également de voir, dans un contexte de crise s'il y a une intensification des activités fondées sur la solidarité sociale.

<sup>13</sup> La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles, INSEE Première n°946, 2004

<sup>14</sup> Le paysage associatif français, mesures et évolutions, V.TCHERNONOG, Juris éditions-dalloz 2007

<sup>15</sup> Outils statistiques pour mesurer le bénévolat, 10 décembre 2013, références CESE1979/2013-ECO/343 Avis d'initiative

➤ *Caractéristiques des structures de l'ESS<sup>16</sup>*

Entreprises et emploi de l'ESS par catégorie juridique<sup>17</sup> : volumes et taux de croissance des entreprises et de l'emploi de l'ESS par catégorie juridique

	Organisations et entreprises		Etablissements		Effectifs au 31/12		ETP	
	Volume*	Croissance **18	Volume*	Croissance **	Volume*	Croissance **	Volume*	Croissance*
Coopératives	7 933	+7,3 %	25 413	+5,3 %	308 493	+1,1 %	292 685	+1,0 %
Mutuelles	1 190	-4,4 %	6 672	-1,6 %	119 816	+1,2 %	105 922	-0,6 %
Associations	152 911	+1,4 %	181 732	+2,2 %	1 768 168	+2,7 %	1 434 147	+2,7 %
Fondations	387	+9,2 %	1 177	+10,2 %	63 179	+4,6 %	52 980	+4,3 %
<b>Total ESS</b>	<b>162 421</b>	<b>+1,6 %</b>	<b>214 994</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>2 259 656</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>1 885 734</b>	<b>+2,3 %</b>

Les associations rassemblent le plus grand nombre d'entreprises, d'établissements et d'emplois de l'ESS. La dynamique associative reste stable entre 2006 et 2008, avec une création d'emplois régulière.

Pour les fondations, la dynamique créatrice est très forte.

Les coopératives représentent une part importante d'entreprises et établissements créés entre 2006 et 2008 et dans une moindre mesure des emplois et ETP.

Tandis que les mutuelles, en nombre d'entreprises et d'établissements, affichent un taux de croissance négatif relativement aux autres structures et organismes de l'ESS.

**L'ESS a permis des créations d'emplois soutenues et plus importantes que dans le reste de l'économie jusqu'en 2010 (autour de 2% de croissance par an depuis 2008), signe d'une bonne résistance à la crise en cours.**

Cependant, on constate un affaiblissement de l'emploi associatif sur l'année 2010 et le premier semestre 2011 (de 2 à 4% selon les régions) confirmant l'inquiétude des dirigeants associatifs qui avaient alerté sur la diminution des soutiens publics (baisse des financements et des contrats aidés). Les secteurs de l'aide à domicile et des arts et

<sup>16</sup> Atlas de l'ESS, observatoire national de l'ESS 2012

<sup>17</sup> Agriculture comprise, source INSEE-CLAP 2006-2008, observatoire national de l'ESS-CNCRES

<sup>18</sup> \*\*, moyenne des taux de croissance annuels entre 2006-2008, hors agriculture, sylviculture et pêche

spectacles sont les plus touchés. Les emplois portés par les coopératives, les mutuelles, et les fondations continuent pour leur part leur croissance en 2011.

S'agissant de la taille des organisations et entreprises de l'ESS et de la répartition des emplois, 87 % d'entre elles sont des micro entreprises et des TPE mais ne concentrent que 19 % des salariés.

Les moyennes et grandes entreprises (essentiellement des mutuelles et fondations, 60 %) concentrent quant à elles 67% des effectifs de salariés.

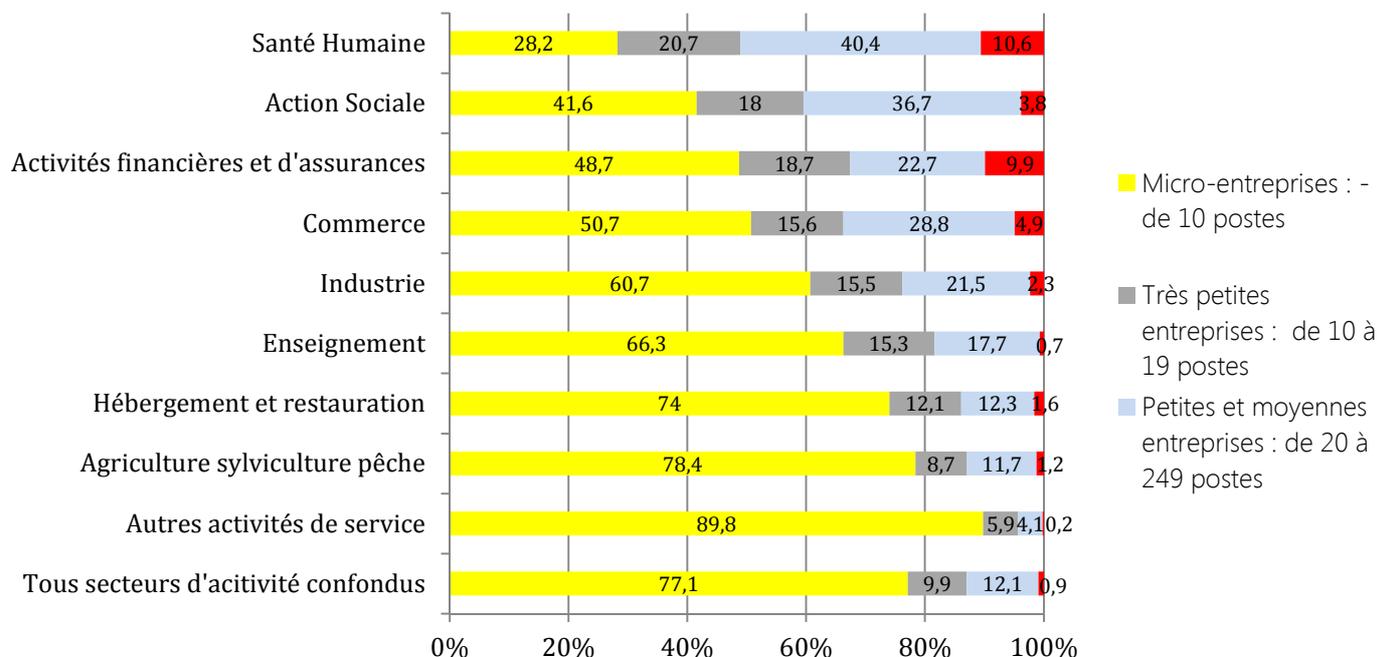
Entreprises : répartition par taille et par catégorie juridique	Total ESS	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
Micro entreprises 1 : moins de 5 postes	64 %	65 %	45 %	S* <sup>19</sup>	S
Micro entreprises 2 : de 5 à 9 postes	13 %	13 %	19 %	14 %	13 %
TPE : de 10 à 19 postes	10 %	9 %	16 %	12 %	13 %
PME : de 20 à 249 postes	12 %	12 %	18 %	30 %	30 %
Grandes entreprises : 250 postes et +	01 %	01 %	03 %	S	S

Répartition des emplois et des entreprises du secteur privé (ESS et hors ESS) selon la taille des entreprises	ESS		Hors ESS privé	
	Effectifs salariés	Entreprises	Effectifs salariés	Entreprises
Micro entreprises 1 [moins de 5 postes]	6 %	64 %	12 %	70 %
Micro entreprises 2 [de 5 à 9 postes]	5 %	13 %	10 %	16 %
Très petites entreprises (TPE) [de 10 à 19 postes]	8 %	10 %	10 %	7 %
Petites entreprises [de 20 à 49 postes]	15 %	8 %	13 %	4 %
Moyennes entreprises [de 50 à 249 postes]	24 %	4 %	18 %	2 %
Grandes entreprises [250 postes]	43 %	1 %	38 %	0,4 %
<b>Ensemble tranches d'effectifs des entreprises</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>19</sup> S : secret statistique

➤ Répartition des entreprises de l'ESS par taille selon les domaines d'activités

Les plus grosses organisations de l'ESS se situent dans les secteurs financiers, bancaires et d'assurance, dans la santé, le commerce de détail et l'action sociale.



Source, observatoire national de l'ESS-CNCRS, d'après INSEE CLAP-DADS 2011

➤ Le poids économique de l'ESS

Le poids économique se mesure traditionnellement par le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée, mais pour l'ESS l'ensemble de ces données n'est pas disponible (notamment pour le secteur associatif). Toutefois le poids économique de ce secteur peut être illustré à partir des données suivantes :

- 56,4 milliards d'euros de rémunérations brutes versées ;
- 21,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires des mutuelles d'assurance ;
- 20,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires des mutuelles de santé ;
- 288 milliards d'euros de chiffre d'affaires des coopératives ;
- Un budget global associatif de 70 milliards d'euros.

En 2013, près de 40 millions de français bénéficient d'une mutuelle de santé, plus de 22 millions sont sociétaires d'une banque coopérative, 20.8 millions sont sociétaires d'une mutuelle d'assurance.

On compte 12.5 millions de bénévoles dans les associations dont 9 millions de bénévoles réguliers et près d'un français sur 2 adhère au moins à une association.

Plus de 67 % des salariés sont des femmes (plus que dans le public avec 60% ou le privé avec 40 %). Une femme salariée sur 7 travaille dans l'ESS.

Avec 57.9 milliards d'euros de rémunérations brutes versées, si les organisations et entreprises de l'ESS offrent des rémunérations brutes relatives moins élevées dans les secteurs des activités finances et assurances, dans le soutien aux entreprises et dans l'information et la communication, elles proposent de meilleures rémunérations brutes dans la construction, le commerce, l'hébergement restauration, les industries alimentaires et la santé humaine.

- 75 % des agriculteurs adhèrent à une coopérative ;
- 60% des dépôts bancaires se font dans des banques de l'ESS ;
- 87 % des établissements pour personnes handicapées sont gérés par le monde associatif et 73 % des établissements accueillant des adultes en difficulté (hébergement, insertion sociale...) ;
- 90% des services à la personne sont gérés par une structure de l'ESS ;
- 68% des organismes de complémentaire santé sont gérés par des mutuelles

Les organisations et entreprises de l'ESS mobilisent des ressources hybrides, résultant essentiellement des cotisations pour les mutuelles, de la vente de produits et services pour les coopératives et, concernant les associations, à la fois de cotisations ou adhésions, de la vente de produits et services (dont marchés publics), mais également de financement public (subventions, aides aux emplois) et privé (don, mécénat).

Cependant, dans un contexte de baisse des ressources publiques, de mise en concurrence et de montée de la marchandisation, l'équilibre économique des organisations et entreprises de l'ESS se fragilise, et les structures doivent mettre en place des pratiques innovantes pour financer leurs activités (partenariats avec des entreprises privées, banques et finances solidaires...).

## ... en Corse <sup>20</sup>

Partie intégrante de notre système économique, ce nouveau modèle prend tout son poids aujourd'hui à travers différents domaines de notre économie. C'est pourquoi il est essentiel d'en dresser un état des lieux sur l'île, afin de savoir quels impacts il a réellement, et quelles perspectives de développement pourraient être envisagées.

La **CRESS Corsica**, en premier lieu, a produit des données récentes que nous pouvons exploiter, pour évaluer les impacts en matière de services rendus et d'emplois créés.

L'Economie, Sociale et Solidaire en Corse représente 8 à 10 % du PIB régional avec 1181 établissements.

Ces derniers représentent moins de 9 % de l'ensemble des établissements régionaux, contre 12 % pour la moyenne nationale, ce qui place la Corse au bas du classement des régions françaises.

L'ESS est composée de petites structures adaptées à la ruralité, et à un travail collaboratif entre tous les acteurs, sans concurrence directe ni recherche de profit.

### ➤ *Caractéristiques de l'emploi de l'ESS en Corse*

L'ESS représente **8,6 % de l'emploi insulaire**, avec 8 437 emplois soit 12,6% de l'emploi privé.

**1 181 établissements employeurs de l'ESS** ; ce qui représente 7.2% des établissements sur l'ensemble des secteurs publics et privés.

**Le périmètre statistique de l'ESS inclue les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations.** Parmi ces structures, les associations occupent la place la plus importante.

En effet, **les associations constituent le premier employeur ESS, en concentrant 85,9% des emplois** de l'ESS, et 88.3% des établissements employeurs de l'ESS en Corse. Leur poids est assez important sur l'île, en tout cas, elles occupent une place plus importante qu'au niveau national où elles représentent 78.6% des emplois, et 84.7% des établissements de l'ESS.

---

<sup>20</sup> Sources : « panorama de l'ESS en Corse, avril 2013 »

Structures	Nombre d'établissements	Part dans l'ESS	Nombre d'emplois	Part des emplois
Associations	1 043	88.3%	7251	85.9%
Coopératives	83	7%	794	9,4%
Mutuelles	54	4.6%	392	4.6%
Fondations	1	0.1%	-	-

➤ *Emplois équivalent temps plein par catégorie juridique*

<i>Structures</i>	<i>Coopératives</i>	<i>Mutuelles</i>	<i>Associations</i>	<i>Fondations</i>	<i>Total</i>
<i>Nombre d'emplois</i>	<i>744</i>	<i>338</i>	<i>6440</i>	<i>-</i>	<i>7522</i>

➤ Répartition des établissements employeurs par domaines d'activités

La Corse est la 3ème région française ayant le plus de poids dans le domaine de l'action sociale avec 55% des emplois ESS dédiés à ce secteur d'activité (4 762 employés).

Domaines d'activités	Nombre d'établissements de l'ESS	Part des emplois de l'ESS dans ces secteurs
Action sociale	<b>201</b> Associations : 194 Mutuelles : 7	68.1%
Sport et loisirs	<b>227</b> (associations)	54.1%
Finances, banques, assurance	<b>89</b> Coopératives : 51 Mutuelles : 38	38%
Art et spectacles	<b>99</b> (associations)	32%
Enseignement et formation	<b>61</b> Associations : 60 Coopérative : 1	8.8%
Santé humaine	<b>20</b> Associations : 15 Mutuelles : 5	3.1%
Agriculture, sylviculture, pêche	<b>6</b> Associations : 4 Coopératives : 2	3.8%
Soutien aux entreprises	<b>74</b> Associations : 70 Coopératives : 4	3.8%

□ *Les établissements de l'ESS par taille*

Sur la totalité des établissements de l'ESS, 940 sont des établissements qui comptent moins de 10 salariés, ce qui représente près de 80% des établissements de l'ESS en Corse.

L'action sociale est le seul secteur à avoir des établissements de plus de 250 salariés.

Les TPE et les petits établissements de l'ESS sont proportionnellement 2 fois plus nombreux que le reste de l'économie privée.

Les établissements comportant plus de 20 salariés représentent seulement 8% des établissements.

□ *Répartition des métiers relevant majoritairement de l'ESS sur l'ensemble des activités du privé :*

Les salariés de l'ESS exercent principalement des métiers d'aide à domicile, d'aides ménagères, d'animateurs socio-culturels, d'artistes, de moniteurs-éducateurs, et de formateurs.

Métiers	Effectifs
Aides à domicile	94.8%
Cadres d'intervention	76%
Animateurs socio-culturels	70.4%
Cadres spécialistes de la formation	69.6%
Artistes	64.3%
Aides médico-psychologiques	59.7%
Ouvriers non qualifiés	57.5%
Moniteurs, éducateurs	51.5%
Chefs d'établissements	50%

□ *Les types d'emplois et de contrats de travail ESS<sup>21</sup> :*

L'ESS représente 7% des salaires bruts de l'île.

Sur les 8 437 emplois ESS, 7 522 emplois sont à temps plein.

<sup>21</sup> Source : Focus l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire en Corse, n°1 novembre 2013.

52,8% des jeunes salariés sont des employés, et 37% occupent des professions intermédiaires.

Or, on ne trouve **aucun poste d'encadrement parmi les jeunes employés de l'ESS**, que l'on peut expliquer par une progression de carrière plus lente que dans les autres secteurs d'activités, et une capacité d'embauche limitée.

Pour les jeunes, dans les associations : 35,8% des contrats sont des CDI.

Mais **les jeunes salariés sont surreprésentés dans les contrats plus « précaires »** : parmi les contrats des jeunes de moins de 30 ans, 25,6% sont des CDD, et 38,6% sont des contrats saisonniers, d'alternance et d'insertion.

Sur l'ensemble des salariés de l'ESS tout âge confondu, **les emplois à temps complet représentent seulement 61.6 % des emplois de l'ESS, contre 80,7% dans le secteur privé hors ESS.**

**La part des CDI de l'ESS s'élève à 58.5% contre 81.1% dans le privé.** Les CDI se retrouvent majoritairement en plus grand nombre dans le secteur de la santé humaine et de l'enseignement.

Et, dans le secteur de l'action sociale, les salariés à temps non-complet représentent 63.6% des salariés.

Pour les moins de 30 ans, dans le secteur associatif, 66% sont des postes à temps complet, et tandis qu'ils représentent 83% des postes dans le secteur privé hors ESS.

Quant à la **rémunération horaire brute moyenne : elle est de 12€** dans le secteur de l'ESS, et de 13€ dans le secteur privé hors ESS. Les salaires de l'ESS sont en effet moins élevés que ceux du reste de l'économie ; les coopératives, du fait du secteur bancaire, constituent le secteur où les rémunérations sont les plus importantes.

Structures	Salaires
Associations	21 895 €
Coopératives	40 074 €
Mutuelles	36 434 €

D'un point de vue global, toutes catégories d'âge confondues, **l'ESS représente 61.6% d'emplois à temps complet, et 38.4% à temps partiel.** Ce dernier taux reste élevé, 82% de ces emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

□ Répartition de l'emploi dans les domaines d'activité

	Corse du sud	Haute-Corse	Région
Agriculture, industrie construction	16	46	62
Arts, spectacles	57	91	148
Santé humaine	94	147	241
Sport et loisirs	162	217	379
Services divers	228	432	660
Enseignement	245	368	613
Activités financières et d'assurance	385	447	832
Non-classes	413	466	879
Action sociale	2280	2482	4762
<b>Total</b>	<b>3880</b>	<b>4696</b>	<b>8576</b>

Source, INSEE CLAP & DADS 2011-CRESS Corsica 2014- Traitement OER 2014

Les volumes d'emplois et d'établissements de l'ESS sont concentrés dans les deux grandes agglomérations de l'île. Ajaccio et Bastia réunissent 43,3% des structures et 56,4% des salariés de l'ESS en Corse. On note une dichotomie des secteurs d'activités entre zones urbaines et rurales. Les principaux secteurs d'activités investis par l'ESS sont caractéristiques des zones d'implantations : les banques et assurances, l'action sociale, la santé, l'enseignement, les arts, spectacles, sports et loisirs sont essentiellement concentrés en ville. Cependant, s'ils sont moins présents en nombre absolus en milieu rural, la part relative est plus similaire. L'ESS est ainsi constitutive de la vie sociale, sanitaire, sportive et culturel des territoires ruraux, alors qu'ils peuvent n'être « que » des compléments d'une offre marchande en zone urbaine. Seul le secteur des activités financières et assurances présente un différentiel important entre monde urbain et zones rurales (12% urbain et 5% rural).

Les emplois de l'ESS sont inégalement répartis entre les deux départements. Avec 4 696 emplois, la Haute-Corse se rapproche de la moyenne nationale en constituant 9,6% du total des emplois du département. La part en Corse du sud y est inférieure de près de 2 points à celle du nord. Avec 3 880 emplois, l'ESS ne représente que 7,8% du total des emplois.

Compte-tenu de la nature très proches des tissus économiques des deux départements, il est permis de penser que les relais de croissance et de création d'emploi dans l'ESS se concentrent en Corse-du-Sud dans les années qui viennent.

➤ *Répartition par zone d'emploi en Corse en 2011*

Zone d'Emploi	Nombre d'établissements employeurs de l'ESS	Nombre d'emplois de l'ESS	Part de l'emploi total ESS	Poids de l'ESS dans l'emploi total (public/privé)	Poids de l'ESS dans l'emploi privé
Ajaccio	380	3168	36,9%	8,3%	13,4%
Porto-Vecchio	83	432	5,0%	4,9%	6,1%
Sartène - Propriano	41	280	3,3%	9,6%	13,1%
Bastia	423	3471	40,5%	9,5%	13,7%
Calvi - Ile-Rousse	101	353	4,1%	7,2%	9,5%
Corté	70	424	4,9%	12,2%	25,7%
Ghisonaccia - Aleria	55	448	5,2%	11,3%	14,1%
<b>Total régional</b>	<b>1153</b>	<b>8576</b>	<b>100%</b>	<b>8,7%</b>	<b>12,8%</b>

Source, INSEE CLAP & DADS 2011-CRESS CORSICA 2014- TRAITEMENT OER 2014

Dans toutes les zones d'emploi, les effectifs salariés de l'ESS montrent des caractéristiques structurelles similaires : un grand nombre d'emploi séniors, une large majorité de femmes, un grand nombre de petites structures et l'action sociale comme premier secteur d'activité employeur.

La part de l'ESS dans l'emploi territorial présente d'importants écarts selon les zones géographiques insulaires. Elle varie de manière significative entre 4,9% à Porto-Vecchio et 12,2% à Corte, démontrant l'importance de l'ESS dans les zones rurales intérieures.

La part de l'emploi salarié par rapport à l'ensemble du privé est supérieure au total régional (12,8%) pour cinq zones d'emplois sur sept, atteignant plus d'un quart de l'emploi privé sur Corte. Il est notable de constater que les deux régions présentant des part inférieures à la moyenne régionales sont Calvi/Ile-Rousse et Porto-Vecchio, dont le tourisme constitue l'essentiel pourvoyeur d'emploi.

Les zones d'emplois de Ghisonaccia – Aleria et Corte se distinguent de l'ensemble avec un poids de l'ESS dans l'emploi local (privé et public) nettement supérieur à la moyenne régionale (8,7%), soit respectivement 11,3% et 12,2%.

L'ESS dans la zone Ghisonaccia – Aleria est très peu diversifiée. Fortement constituée de coopératives (20%) en comparaison de la moyenne régionale (7,4%) elle témoigne de l'importance de la coopération agricole dans cette région. On recense en effet 1/3 des salariés du secteur agricole au sein des coopératives de la plaine orientale. Par ailleurs, près de 70% des effectifs de l'ESS de ce secteur œuvrent dans le domaine de l'action sociale ce qui positionne ces deux secteurs d'activités comme les deux quasi-unique pourvoyeurs d'emplois dans l'ESS dans cette zone d'emploi.

En centre Corse, si on considère seulement l'emploi salarié privé, la part de l'ESS est de 26%, doublant la moyenne régionale (12,8%). C'est plus d'un salarié sur quatre du secteur privé qui travaille dans une structure de l'ESS dont près d'un sur deux dans un établissement appartenant à l'action sociale. Cas intéressant, ce poids important dans l'emploi privé alors que la part dans l'emploi total est « seulement » de 12,2% (ce qui est tout de même le meilleur ratio insulaire) démontre une hypertrophie du secteur public, largement expliquée par la présence de l'Université.

Les deux zones d'emplois d'Ajaccio et Bastia malgré une place relative moins importante dans l'emploi total (respectivement 8,3 et 9,5%), concentrent plus des 3/4 des salariés de l'ESS en Corse. D'ailleurs l'emploi de l'ESS représente plus de 13% de l'emploi privé de ces territoires.

La zone d'emploi Sartène – Propriano présente des caractéristiques communes aux zones rurales. L'ESS constitue un réservoir d'emplois important avec 9,6% de l'emploi total et 13,1% de l'emploi privé. Toutefois, avec seulement 3,3% des effectifs salariés de l'ESS, cette zone d'emploi présente sans doute un potentiel de développement important en termes de création d'emploi. Il s'agit probablement d'un territoire relais à développer.

Les zones de Porto-Vecchio et Calvi- Ile-Rousse se différencient par une prégnance moins élevée de l'ESS en comparaison de la moyenne régionale et des autres zones, essentiellement due au poids du tourisme dans ces régions. Si les valeurs relatives sont moins importantes, le poids de l'ESS dans ces régions est cependant conséquent en valeurs absolues, concentrant tout de même 5% et 4,1% des emplois de l'ESS en Corse. Une analyse de secteurs d'activités occupés par l'ESS révèle que l'action sociale comme partout ailleurs prédomine mais le secteur des « Arts, spectacles, sport et loisirs » y est plus dynamique. Leurs parts étant les plus élevées dans l'emploi ESS, soit 11% à Porto-Vecchio et 18% en Balagne, tandis que les autres zones atteignent au plus 6%

➤ *Poids des salariés de moins de 30 ans dans l'ESS*<sup>22</sup>

**18% des salariés de l'ESS ont moins de 30 ans.** Un chiffre supérieur à celui du secteur public : 11,8% des salariés du secteur public ont moins de 30 ans, mais qui reste inférieur à celui du secteur privé : 25,5%.

Et, ce sont les associations qui recensent le plus de jeunes : 18% de leurs effectifs salariés. Alors que les 60 ans et plus représentent seulement 4,7% du secteur de l'ESS.

**En 2010, 85,5% des salariés de l'ESS âgés de moins de 30 ans sont salariés d'une association.** Pour les coopératives, elles emploient 9,9% des jeunes de moins de 30 ans. Et, le secteur mutualiste emploie 4,6% des jeunes dans l'ESS.

**Les emplois de l'ESS sont principalement occupés par des femmes : 65% des salariés de l'ESS** sont des femmes en Corse, contre 35% d'hommes. Alors que dans le secteur privé hors ESS, elles constituent seulement 38,6% des salariés.

Les 2/3 des salariés de l'ESS de moins de 30 ans travaillent principalement dans l'action sociale (49,6%).

**2 jeunes sur 3 travaillent dans une structure de l'ESS.**

➤ *Poids des salariés de 50 ans et plus*<sup>23</sup>

**Effectifs : 1 533** (sur les 8 737 emplois ESS) ce qui représente entre 7 et 9 % de la part des 50 ans et plus, sur l'ensemble des emplois de l'ESS.

La Corse ne figure pas parmi les régions les plus touchées par les départs à la retraite.

➤ *La place des femmes dans l'économie sociale et solidaire*<sup>24</sup>

**En 2010, 72.6% des emplois de l'ESS étaient occupés par des femmes,** un chiffre supérieur à la moyenne nationale : 67%.

Ainsi, dans le secteur de l'action sociale, elles représentent 84.8% des emplois ; dans le secteur de la santé humaine, elles sont 78.4% ; et 61% dans les activités financières et les assurances.

**54% des postes occupés par les femmes sont des emplois à temps complet.**

Concernant la catégorie socio-professionnelle, **50.8% des cadres dans l'ESS sont des femmes.** Elles occupent 63.8% des professions intermédiaires.

Les hommes, eux, sont plus nombreux dans la catégorie « ouvriers » avec 69% des emplois ouvriers occupés par des hommes.

<sup>22</sup> Source : Focus l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire en Corse, n°1 novembre 2013.

<sup>23</sup> Source : INSEE DADS 2008 ; Observatoire national de l'ESS-CNCRE.

<sup>24</sup> Source : Panorama de l'ESS CRESS Corsica n°2 Avril 2013. D'après INSEE CLAP DADS 2009-2010.

## Les acteurs qui accompagnent l'ESS en Corse

### ➤ *La Collectivité Territoriale de Corse*

Consciente de la place et du rôle du secteur de l'ESS dans l'économie insulaire, la Collectivité Territoriale de Corse, a mis en œuvre un certain nombre d'outils destinés à encourager, soutenir et accompagner le développement des entreprises de l'ESS. La CTC donne ainsi, aux structures de l'ESS, la possibilité d'accéder à des dispositifs généraux existants et leur propose des dispositifs spécifiques nécessaires.

Par ailleurs, la CTC a inscrit l'ESS comme un secteur incontournable d'un développement économique et social équilibré et équitable. L'ESS est appréhendée comme étant une réponse à l'évolution de la société et une source d'innovation sociale et économique. La CTC entend donc rénover ce secteur à travers le PADDUC, qui doit être considéré comme une économie à part entière.

L'ESS a été reconnue, au niveau régional, au travers le plan Cors'Eco-solidaire, adopté en mars 2011. L'Agence de développement économique de la Corse a été chargée de sa mise en œuvre.

Sur la période 2011-2013, la CTC a mobilisé 6 millions d'euros (dont 1M au titre du FEDER) pour soutenir, accompagner, développer les structures de l'ESS.

Le 19 décembre 2014, le plan Cors'Eco-solidaire 2 a été adopté pour un montant équivalant au plan Cors'Eco-Solidaire 1 et couvre la période 2014-2020. L'objectif est de valoriser, poursuivre la structuration de l'existant et de présenter les chantiers futurs.

Ce plan se décline en 10 axes :

- Le pilotage et la gouvernance régionale du secteur pour améliorer sa visibilité et sa reconnaissance
- L'accompagnement et la promotion de l'entreprenariat coopératif
- L'optimisation des partenariats financiers
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique
- Le financement des projets et des structures de l'ESS
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés
- La formation des acteurs,
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises
- L'innovation sociale dans les territoires

- L'animation des réseaux de l'ESS

Outre l'évaluation du plan en termes d'efficacité économique, des indicateurs d'impacts sont également proposés afin d'appréhender plus efficacement les principaux enjeux du plan : le nombre d'emplois créés et sauvegardés, le taux de survie de 3 à 5 ans des structures aidées, la part de l'ESS dans la création d'entreprises.

#### ➤ *L'Etat*

L'Etat intervient à plusieurs niveaux dans le soutien et le développement de l'ESS, à travers des politiques sectorielles ministérielles ou interministérielles.

La plupart des dispositifs régionaux dans lesquels l'Etat intervient sont antérieurs à la Loi, car l'Etat inscrit l'Economie Sociale et Solidaire comme un champ transversal susceptible d'intervenir dans différents cadres de son action.

De façon non exhaustive, l'Etat intègre l'ESS dans ses politiques de développement en Corse à travers :

- Un fond de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), en particulier pour le financement d'actions portées par la CRESS concernant notamment la structuration et le développement économique, à travers une convention d'objectifs ;
- Le développement des emplois et des compétences au titre d'un Accord-Cadre Régional pour le développement des Emplois et des Compétences dans le secteur de l'ESS en Corse signé avec la CRESS et les OPCA UNIFAF et UNIFORMATION permettant la mise en œuvre d'un programme de formation à destination des salariés et dirigeants bénévoles, mais également de travailler à la structuration d'une délégation employeur de l'ESS, sur l'accueil des salariés au sein des structures, d'informer sur les nouvelles dispositions législatives ;
- Le Fond de Développement de la Vie Associative par l'intermédiaire de la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- Le financement de l'Insertion par l'Activité Economique, de façon plus territorialisée en partenariat avec les Conseils Généraux ;
- La délivrance de l'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »
- Le financement du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) aux côtés de la CTC, des Conseils Généraux et des Communautés d'Agglomération d'Ajaccio et Bastia.
- Le financement et l'accompagnement du dispositif Emplois d'Avenir ;

- Le fonctionnement du FINES
- Et tous les moyens dédiés aux financements de la BPI

Mais aussi par le biais de la politique de la Ville, de la Cohésion Sociale, de l'Education Nationale etc...

➤ *La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*

La CRESS est une association loi 1901, créée en 2005, et reconnue d'utilité publique par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 21 juillet 2014.

La CRESS rassemble et représente les entreprises et réseaux de l'ESS en Corse. Elle contribue à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques de développement de l'ESS sur les territoires.

Elle intervient sur plusieurs missions, en partenariat avec différents acteurs publics et privés.

La CRESS assure :

- La représentation des intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS
- La collecte, l'exploitation et la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS
- L'information des entreprises de l'ESS

Elle bénéficie du soutien des pouvoirs publics :

- **L'Etat** avec lequel une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue de 2008 à 2010 ; de 2010 à 2013 ; en 2014, une convention d'un an.
- **La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi** avec laquelle un accord cadre est signé pour le développement de l'emploi, des compétences des secteurs de l'ESS en Corse. La DIRECCTE finance les ingénieries de formation pour les structures de l'ESS, ainsi que les activités techniques.
- **Unifaf**, organes paritaires collecteurs agréés (OPCA), acteurs de la formation professionnelle de l'ESS et qui finance ces formations.
- **La Direction Régionale des Sports, de la Jeunesse, et de la Cohésion Sociale** pour le versement de subventions dans le champ du Fonds de Développement de la vie associative et qui permettent le financement de la formation des bénévoles.

- **L'ADEC**, avec laquelle une convention a été passée pour 2011-2013 et qui a pour objectifs 3 plans d'actions : l'observation, l'étude et l'ingénierie ; le développement, l'emploi et la compétence ; l'animation, la promotion et la communication.
- **L'Université de Corse**

➤ *L'Université de Corse*

Signe que l'ESS s'impose désormais comme un sujet stratégique, l'Université de Corse avec A fundazione di l'Università di Corsica a créé une chaire « Solidarité et innovations ».

Son objectif est de :

- Mieux intégrer l'ESS dans les activités de formation, de recherche et d'insertion professionnelle de l'Université ;
- Mieux faire connaître l'ESS auprès du grand public et des acteurs économiques et politiques
- Soutenir la capacité d'innovation, sociétale et économique de l'entrepreneuriat social

La finalité de la chaire « solidarité et innovation » est de faire coïncider les travaux de recherches universitaires, aux réalités économiques et sociales du territoire, de préparer les générations futures aux nouveaux enjeux entrepreneuriaux de demain et qui devront allier performances économiques et lien social.

Il est aussi prévu de mettre en place des modules de formations dédiées à l'ESS.

➤ *Le Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROS Corse)*

Le CROS Corse est une structure associative déconcentrée du Comité National olympique et Sportif et institutionnellement désigné par la loi pour représenter les intérêts des fédérations sportives.

Il rassemble et représente les clubs sportifs, qui contribuent à l'ESS en Corse.

Il contribue à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques de développement du sport sur les territoires.

Le CROS Corse a pour mission :

- D'assurer les intérêts des ligues, comités et clubs auprès des pouvoirs publics
- Défendre et promouvoir les compétences que le code du sport accorde aux différentes fédérations
- Aider à la création, au développement et au maintien des clubs sportifs (fonction de centre de ressources et d'information pour les bénévoles)

- Organiser des sessions de formations diplômantes à l'attention de dirigeants et des salariés des associations sportives et de loisirs par le biais de son centre de formation agréé depuis 20 ans
- D'assurer l'information des structures sportives

A ce titre-là, il bénéficie du soutien des pouvoirs publics.

## L'ESS, une contribution forte au développement du territoire

### En termes d'aménagement du territoire

Les structures de l'ESS optimisent l'utilisation des ressources et participent au développement des territoires en s'appuyant sur des circuits courts et en relocalisant les activités économiques.

Elles répondent aussi à des demandes particulières que le privé ou le public ne satisfait pas faute de moyen et par manque de rentabilité.

De plus, il contribue aussi à soutenir le développement d'activités et de filières nouvelles en fonction des ressources des territoires (construction, filière bois, économie d'énergie...), créant aussi des dynamiques en termes de création d'emplois.

### En termes de création d'emplois

Le secteur de l'ESS, présente l'avantage de créer des emplois non délocalisables. Aujourd'hui, en Corse, ce secteur devrait avoir un impact significatif sur la création d'emploi à la fois pour des raisons structurelles mais aussi pour des raisons conjoncturelles.

Il permet de relocaliser les activités, de développer ou maintenir les services locaux d'intérêt général, mais également de reprendre des activités productives. Les emplois sont ancrés au territoire et la plupart à l'abri de toute délocalisation.

Ensuite, ce secteur devrait s'ouvrir davantage aux jeunes en raison notamment des départs massifs à la retraite. Le renouvellement des emplois est donc à prévoir dans ce secteur dans les années à venir. En effet, d'ici à 2025, 14.4 % des salariés auront cessé leur activité.

Aujourd'hui, les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que dans le reste du privé. 18 % de l'effectif de l'ESS a moins de 30 ans, contre 25.5 % dans le privé hors ESS<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Source : Panorama de l'ESS, avril 2013, CRESS Corsica

Ces départs concernent :

- 26.9% des effectifs de cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises
- 13.3% des employés
- 9.2% des ouvriers
- 7.9% des professions intermédiaires.

Enfin, l'augmentation des besoins liés au vieillissement de la population devraient contribuer à créer une dynamique ascendante en matière de recrutement dans le secteur de l'ESS.

Selon les projections de l'INSEE, la Corse compterait en 2040 350 000 habitants et deviendrait la région la plus âgée de France. 1 insulaire sur 3 sera âgé de plus de 65 ans et 1 sur 8 de plus de 80 ans. En conséquence, le recours aux services à la personne chez les ménages les plus âgés augmenterait.

### *En termes de formation*

Un autre défi à relever par le secteur de l'ESS sera de permettre la professionnalisation des acteurs et d'améliorer l'attractivité de ce secteur.

Les offres de formations devront par ailleurs permettre aux acteurs de l'ESS de s'adapter au mieux aux attentes et aux besoins des personnes et de s'adapter aux nouvelles technologies dont on sait qu'elles joueront un rôle important dans le maintien à domicile des personnes demain.

Par ailleurs, il conviendra aussi de développer les formations nécessaires à la sensibilisation aux valeurs de l'ESS.

## PARTIE 2

# La place de l'Économie Sociale et Solidaire à l'horizon 2040

## Propos introductifs

Comme vu précédemment, l'intérêt particulier porté ici à l'économie sociale et solidaire tient à sa contribution passée, présente et future au développement territorial et au développement durable en Corse, tant en matière de production de richesses que pour faire face aux défis démographiques, économiques et sociaux.

**Intégrer le temps long dans les décisions du présent** est indispensable pour se préparer aux besoins futurs. Il ne s'agit pas de prévoir l'avenir – qui est, par définition, imprévisible – mais plutôt d'**anticiper les évolutions de la société et des territoires, d'identifier des futurs souhaitables** et d'en tirer des enseignements pour l'adoption, dès aujourd'hui, de **stratégies à long terme**.

La méthodologie adoptée a été celle des « ateliers de prospective stratégique » du LIPSOR<sup>26</sup>. Plus d'une trentaine d'acteurs parties prenantes de l'Economie Sociale et Solidaire en Corse ont participé à ces ateliers dans les locaux de la CTC à Ajaccio les 19 et 20 janvier 2015.

Les décisions que l'on prend aujourd'hui permettent d'agir ou non en direction d'un futur souhaitable. La prospective a pour sujet ce **futur souhaitable**, que ce soit pour un territoire avec la complexité de ses besoins sociaux et économiques, ou pour une entreprise qui a besoin de se projeter dans un monde qui évolue à vitesse grand V.

Pour réaliser cet exercice de prospective, le CEESC de Corse a opté pour la méthode des scénarios. Il s'agit d'essayer d'envisager les évolutions possibles de la société et ses conséquences pour l'ESS.

Cet exercice de la prospective a nécessité au préalable de faire le point sur l'existant, mettre en avant les menaces et faiblesses de l'ESS qu'il faudra surmonter, ainsi que ses forces et les opportunités (Annexe 2) à saisir pour atteindre des objectifs qu'il conviendra de se fixer pour faire de l'ESS un secteur pleinement contributif au modèle de développement que la Corse a choisi à travers le PADDUC.

En effet, dans le PADDUC il est inscrit que l'ESS doit être appréhendée comme un modèle économique à part entière et en complémentarité de l'économie marchande et de l'économie productive.

L'ESS est identifiée comme une ressource identitaire et économique pour le territoire, qui répond aux caractéristiques du développement économique recherché : une économie plurielle, innovante et de proximité.

---

<sup>26</sup> Laboratoire d'Investigation en Prospective Stratégie et Organisation

Au-delà de cette réalité et des ambitions affichées, et sur lesquelles le CESC de Corse a exprimé son avis<sup>27</sup> au moment où celui-ci a été sollicité, avec cet exercice de prospective le CESC a souhaité aller plus loin en essayant d'imaginer des hypothèses d'évolution pour l'ESS.

Tout l'enjeu de cet exercice, à travers 2 hypothèses d'évolutions (l'une tendancielle qui peut également être caractérisée de pessimiste et l'autre alternative qui peut être caractérisée d'optimiste), est d'identifier les mécanismes qui sont ou seront des variables d'ajustements à la réalisation de l'une ou de l'autre des hypothèses, d'identifier les mécanismes sur lesquels il sera possible d'intervenir ou d'en proposer d'autres pour atteindre le futur souhaitable.

Dans ce contexte une étude prospective réalisée par les cabinets Pluricité et Aparagus a donc été menée en coordination avec l'UMR CNRS 6240 LISA, l'Université de Corse, ainsi que le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse.

Cette étude s'inscrit pleinement dans le PADDUC puisqu'elle vise à répondre à la question centrale suivante : **au regard des orientations du PADDUC, quelle pourrait être la place de l'économie sociale et solidaire en Corse à l'horizon 2040 ?**

Ce travail a permis de faire ressortir deux scénarii pour l'avenir de l'ESS en Corse :

- L'un se caractérise par la poursuite des tendances actuelles
- L'autre qui *s'inscrit dans l'amélioration des processus plus favorables à l'ESS*

---

<sup>27</sup> Avis 2015-09

## Le contexte institutionnel

On est à l'heure de l'Europe des régions où l'Etat se désengage et la décentralisation est renforcée.

L'Europe, vise à réduire les écarts de développement entre les régions. La stratégie mise en œuvre consiste à créer de la croissance intelligente, durable et inclusive. Des objectifs sont ainsi fixés en matière de recherche et développement, d'emploi, de formation, de NTIC, de lutte contre la pauvreté, l'énergie et le climat.

Au niveau national et régional, l'Etat et les régions par les CPER entendent participer et décliner ces objectifs.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par une implication plus grande des régions qui deviennent autorité de gestion des fonds européens. La CTC sur la programmation 2007-2013 était autorité de gestion du FEADER et cette prérogative est étendue sur la programmation 2014-2020 au FEDER-FSE et au FEAMP.

Au niveau étatique, le poids des déficits publics impactent les marges de manœuvre financières des collectivités locales qui participent à l'effort de réduction de ces déficits à travers la baisse des dotations. De plus, les réformes institutionnelles modifient les champs de compétences des collectivités.

Au niveau de la Corse, la loi NOTRE réorganise la gouvernance territoriale avec la suppression des départements et la création d'une collectivité territoriale. Par ailleurs, la carte intercommunale est revue, et les compétences exercées par les intercommunalités étendues.

La nouvelle collectivité de corse se verra donc confier l'exercice des compétences de la CTC et des départements.

La collectivité territoriale, du fait de la suppression de la clause générale des compétences se recentre sur ses compétences propres très élargies par rapport à celles exercées par les autres régions.

## Le scénario tendanciel (ou scénario pessimiste)

*Ce scénario se caractérise par la poursuite des tendances actuelles, les décisions prises **ne modifient pas** la trajectoire.*

*Il convient :*

- *D'identifier les éléments qui s'inscrivent dans la continuité*
- *D'identifier les facteurs qui favorisent et/ou entretiennent cette passivité*
- *De formuler les hypothèses d'évolution*
- *D'identifier les conséquences de l'ESS*

### Le contexte insulaire

- La démographie

La Corse est confrontée à un vieillissement de sa population. La part de la population âgée de plus de 65 ans passe de 34 à 65 % de la population en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération « baby-boom » ; d'un taux de natalité très faible et un solde naturel en régression. (Les seniors seront en meilleure santé reculant l'âge de la dépendance.)

La Corse poursuit malgré tout sa croissance démographique qui est essentiellement le fait d'un apport migratoire des seniors attirés par le cadre de vie qu'offre la Corse mais également d'actifs, jeunes ménages avec leurs enfants. En parallèle, le déficit migratoire de la classe d'âge des 20-24 ans se creuse. De nombreux jeunes partent encore sur le continent pour poursuivre leurs études et occupent un emploi ailleurs, départ également de jeunes formés sur le territoire insulaire car les opportunités d'emploi sont plus nombreuses.

- L'aménagement de l'espace est marqué par un déséquilibre entre le rural et l'urbain.

Le territoire est inégalement occupé. La population vieillissante s'installe en zone urbaine et péri-urbaine, à proximité des services et activités. La déprise du rural est plus forte notamment du fait du retrait des services publics et le manque d'initiatives privées qui n'incitent pas les jeunes générations à s'y installer. De plus, les difficultés rencontrées par les populations installées sont plus prégnantes.

- Le contexte économique et social

Les emplois occupés sont tournés vers l'économie présentielle<sup>28</sup> c'est-à-dire activités pour satisfaire les besoins de la population résidente ou touristique.

Les phénomènes de précarité et de pauvreté se poursuivent, voire s'accroissent, en 2015. Le chômage est élevé, une frange importante de la population rencontre des problématiques d'accès à la santé, au logement, à l'éducation, à la mobilité géographique... On observe également un phénomène de paupérisation de la classe moyenne. Enfin, il y a en Corse de plus en plus de travailleurs pauvres ainsi que des personnes retraitées en situation de précarité.

On estime à 60 000, le nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté<sup>29</sup> (19% de la population) avec moins de 970 euros par mois. Parmi les 60 000 habitants corse qui vivent sous le seuil de pauvreté, la moitié vit avec moins de 760 euros mensuels.

L'économie corse se spécialise sur des activités de tourisme et le BTP connaît un fléchissement. Par ailleurs, les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, l'absence de marge de manœuvre financière et la suppression d'un échelon local ne font plus de l'administration publique (Etat et collectivités locales) l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois sur l'île.

Il est constaté une concurrence exacerbée sur le tourisme « de masse », le développement d'activités touristiques « informelles », des emplois de saisonniers précaires, la faiblesse de la production artisanale, agricole, industrielle, et enfin une perte des savoir-faire historiques.

Face au vieillissement de la population, émergence de la silver économie (économie au service des âgés) pour s'adapter, innover, répondre aux nouveaux besoins des seniors et reculer l'âge de la dépendance. La silver économie contribue ainsi à maintenir les personnes âgées à leur domicile, notamment dans le rural.

L'Europe, l'Etat et la collectivité territoriale vont accompagner le développement des secteurs des NTIC et de l'économie verte.

La Collectivité territoriale et l'Etat accompagnent le développement des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications à travers le déploiement du Très Haut Débit.

La transition écologique aura un impact sur les secteurs traditionnels en raison des adaptations qu'elle impose.

Ces deux secteurs sont des gisements d'emplois qualifiés.

---

<sup>28</sup> **Activités présentielles et non présentielles** : Les activités présentielles sont mises en œuvre localement pour produire des biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Elles englobent les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers, la construction, la santé, le commerce de détail, les activités associatives et extraterritoriales, les transports de voyageurs et l'administration. Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. (Définition INSEE)

<sup>29</sup> Panorama précarité et pauvreté en Corse, Mission d'Information et d'Action sur la Précarité et l'Exclusion Sociale en Corse, juin 2015

- L'ESS

La CTC maintient son soutien à l'ESS et fonde une stratégie régionale de l'ESS.

Ce secteur connaîtra un important renouvellement générationnel des emplois mais de nombreuses structures pourraient être amenées à disparaître du fait d'une importante destruction d'emplois, plus particulièrement dans le secteur associatif en raison de la diminution des aides publiques – les collectivités locales étant confrontées à des contraintes budgétaires et financières – et d'une crise du bénévolat.

Certains font état d'une progression de l'individualisme et une baisse du bénévolat dans la gouvernance des structures de l'ESS. Ils considèrent que l'engagement des individus existe toujours mais qu'il est davantage orienté sur l'idée : « *je sers à quelque chose, je suis utile de suite* »<sup>30</sup> et les personnes ont du mal à donner de la perspective sur le temps long : « *les nouvelles générations n'ont pas de temps à perdre* »<sup>31</sup>

La loi du 31 juillet 2014 ouvre l'ESS aux entreprises qui respectent les principes de gestion et de gouvernance de l'ESS et entend mieux accompagner et structurer le secteur.

- Evolution du fait socio-culturel :

Dilution de la notion d'entraide, de la solidarité intergénérationnelle, augmentation du nombre de familles mono parentales, augmentation du nombre d'emplois occupés par les femmes.

### Conséquence sur l'ESS...

#### ... de l'évolution démographique et de l'occupation de l'espace

En zone rurale, l'ESS impulse une nouvelle dynamique d'entraide sociale et trouve des solutions pour faire face au retrait/à la suppression des services publics, et à l'absence d'initiative privée. Les structures de l'ESS viennent ainsi répondre aux besoins et attentes des populations du rural en termes de services d'aides à la personne. Toutefois, les emplois sont essentiellement des emplois à temps non complet et occupés par des femmes.

L'ESS apporte aussi une réponse à la déprise du rural par le maintien des populations actives au service des populations vieillissantes, lutte contre l'isolement et l'éloignement.

Les activités associatives se concentrent en zone urbaine, là où le potentiel d'intervention est le plus élevé induisant une logique de rentabilité souhaitable mais

---

<sup>30</sup> Extrait des entretiens réalisés

<sup>31</sup> Extrait des entretiens réalisés

excluant des territoires et des populations, ce qui est en contradiction avec la vocation généraliste des associations.

La restriction des territoires d'intervention engendre plus de concurrence entre les associations sur les appels à projet, fragilisant ainsi les structures et le risque de voir certaines d'entre elles disparaître.

### ... de la loi du 31 juillet 2014

D'avantage d'entreprises œuvreront en faveur d'une économie positive mais l'élargissement des acteurs de l'ESS contribuera à fractionner les moyens entre les structures de l'ESS qui sont déjà confrontées à une baisse des aides apportées par les collectives locales.

Ainsi, les structures sont en concurrence les unes avec les autres et les moyens d'interventions dont elles disposent vont conditionner les services offerts aux personnes.

### ...de l'évolution institutionnelle

La CTC exerce les compétences sanitaires et sociales en lieu et place des départements et la politique d'action sociale est uniformisée et homogénéisée.

Les pouvoirs publics font de plus en plus appel à l'évaluation des politiques publiques et la notion d'utilité sociale est mieux appréhendée, définie et prise en compte. Ce contexte fait qu'un certain nombre de structures de l'ESS disparaissent tandis que d'autres en capacité de répondre à des appels à projets et des appels d'offres, d'une part, et d'autre part, en capacité de mesurer et démontrer leur utilité sociale se développent. Enfin, des nouveaux modes de coopération entre pouvoirs publics, acteurs de l'ESS et autres acteurs socio-économiques se développent, à l'image des PTCE ou SCIC.

Enfin, les nouvelles technologies et les réseaux sociaux font que les modes d'engagement sont différents. Ce dernier phénomène fait qu'il y a parfois un décalage entre les modes de fonctionnement « classiques » de certaines structures de l'ESS et ces nouvelles formes d'engagement (« *ils nous trouvent ringards* »)

Cette spécialisation et cette concentration de l'économie font que certains acteurs cherchent à développer d'autres modes d'organisation afin de maintenir des activités sur certains territoires et préserver les savoir-faire. Le système coopératif est encouragé et se développe. Par ailleurs, les emplois mutualisés sont développés afin de permettre aux saisonniers d'obtenir un emploi relativement régulier sur une année. Enfin, des initiatives comme la monnaie locale voient le jour afin de contrecarrer cette concurrence exacerbée.

### ...de la formation, la qualification

Avec l'ouverture de la chaire ESS l'Université de Corse, les formations à destination des acteurs de l'ESS se développent, de même que les formations à destination de l'entrepreneuriat social.

La CRESS, du fait de la loi du 31 juillet 2014 et du plan Corse ESS de la CTC devient un interlocuteur entre le milieu professionnel et le milieu de la formation et l'ESS est intégrée dans les formations.

Par ailleurs, l'accord-cadre pour le développement des Emplois et des compétences dans l'ESS en Corse financé par la DIRECCTE, et les OPCA UNIFAF et Unifformation sera prolongé.

La formation est également un levier qui est actionné pour surmonter les difficultés rencontrées par les structures à recruter de nouveaux bénévoles pour s'investir dans leur gouvernance (conseil d'administration, bureau...). Il s'agit de sensibiliser et former au bénévolat et à l'ESS à différents niveaux (secondaire, enseignement supérieur, éducation populaire...) pour encourager et favoriser l'engagement des personnes.

Ainsi, la formation impulse, accompagne les initiatives entrepreneuriales, sensibilisent au bénévolat et renouvellent l'image de l'ESS, à travers notamment la professionnalisation et la qualification des acteurs du secteur.

### ...des contraintes économiques, sociales, et financières locales

La CTC, de par la réforme institutionnelle, qui supprime la clause générale des compétences, se recentre sur ses compétences propres, de plus, dans un contexte financier contraint, elle limite ses interventions pour l'exercice des compétences partagées.

Par ailleurs, les collectivités diminuent voire suppriment les subventions publiques, ce qui conduit à des suppressions d'emplois dans les structures associatives, fragilisant ainsi les projets et les actions qu'elles portent, voire accentue la disparition de certaines d'entre elles.

Ce contexte financier contraint ainsi que le contexte économique et social pèsent à double titre sur le secteur de l'ESS. Celui-ci, qui accompagne les publics en difficulté en période de crise est lui-même confronté à la crise en enregistrant une destruction d'emploi importante, rajouter à cela l'important renouvellement générationnel des emplois dans ce secteur et la crise du bénévolat, les structures associatives de l'ESS devront faire face également à un manque de moyens humains important.

Les possibilités financières d'intervention des collectivités vont se modifier et celles-ci vont accompagner différemment les structures notamment par l'ingénierie, l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics, les appels à projet.

Pour surmonter ces difficultés, les structures qui résistent innovent, elles s'inscrivent dans une démarche de mutualisation, de rationalisation des moyens de fonctionnement et diversifient leurs activités.

Faute d'accompagnement par les pouvoirs publics et /ou à défaut de mécanismes incitatifs, les CLDESS se développent peu, l'information et la communication sont insuffisantes.

### ...du fait socio culturel

Les services d'aides à la personne remplacent l'entraide familiale, ces emplois sont essentiellement occupés par des femmes ;

Développement d'offres de service aux nouveaux arrivants ;

Développement de services d'aides aux familles.

### Les enjeux de ce scénario pour l'ESS

Dans ce scénario, les contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur les pouvoirs publics vont contribuer à créer d'autres formes de soutien. Ces derniers ont de plus en plus recours aux appels à projets et à l'achat de prestations pour soutenir l'ESS.

L'outil subvention n'est pratiquement plus utilisé au moment de soutenir l'ESS et d'autres mécanismes sont développés pour accompagner ces structures.

Parallèlement, le secteur de l'ESS devra innover, déployer d'autres pratiques pour palier la baisse des aides publiques, le manque de moyens humains et se positionner sur les appels à projet des collectivités.

Face au retrait des services publics dans certains territoires, le secteur de l'ESS se substitue aux pouvoirs publics pour soigner les plaies que connaît la société. L'ESS « s'empare » de ces problématiques de précarité, de pauvreté et de vieillissement de la population car c'est un de ses fondements de répondre à des besoins non satisfaits et que les pouvoirs publics lui confient ce rôle (délégation de services publics dans certains cas).

Cette situation permet la création d'activités dans l'économie sociale et solidaire en Corse mais la positionne principalement sur l'économie de la misère et le caritatif. De plus, à travers les solutions qu'elle propose elle « entretient » elle aussi une forme de précarité, de pauvreté (ex : emplois précaires dans le secteur des services d'aide à la personne)

Le secteur de l'ESS, afin de préparer le renouvellement du personnel des structures et mieux appréhender les enjeux économiques et sociaux à relever devra s'inscrire et participer à l'élaboration des formations nécessaires à sa structuration, à la professionnalisation des emplois et préparer à l'entrepreneuriat social pour accompagner les entreprises à investir le champ de l'ESS comme le prévoit la loi du 31 juillet 2014.

## Le scénario alternatif (ou scénario pessimiste) , l'ESS partie prenante d'une stratégie pour changer de modèle de développement

*Ce scénario s'inscrit dans l'amélioration des processus, formule des hypothèses plus favorables à l'ESS qui devient partie prenante d'une nouvelle dynamique économique.*

*Il s'inscrit dans une dynamique économique productive qui repose sur un modèle de développement basé sur les objectifs de l'ESS, à savoir un modèle de développement solidaire entre les individus, les territoires et entre les générations.*

*Il induit également une prise de conscience de l'ensemble des acteurs concernés du rôle et de la place de l'ESS sur notre territoire. Il est reconnu que ce secteur est pourvoyeur d'emplois non délocalisables au service des territoires, vecteur d'innovation pour répondre aux besoins et attentes des populations et des territoires.*

*Ce scénario suggère les conditions à réunir pour qu'il se réalise, qu'il se concrétise. De plus, il identifie les leviers à actionner.*

### L'environnement économique et social national

Les profondes mutations enclenchées par la crise structurelle ont fait naître des phénomènes de conscientisation des acteurs qui cherchent à anticiper et s'adapter aux changements.

La Corse s'empare des défis de l'énergie et la collectivité de Corse qui exercera les compétences sanitaires et sociales entend renforcer sa politique interventionniste pour prévenir et lutter la précarité, la pauvreté ainsi que la fracture territoriale.

Ensuite, de nouveaux enjeux et défis devront être relevés, à savoir

- La transition démographique avec la génération papy-boom. Au niveau national, les seniors, deviennent un enjeu de société.
- Le réchauffement climatique, la COP 21 et ses conséquences sur les politiques publiques nationales et locales, la transition écologique et l'émergence des métiers « verts »
- L'Etat se recentre sur ses compétences régaliennes
- La loi ESS du 24 juillet 2014 et l'ESS qui est appréhendée comme un secteur fondamental de la cohésion sociale

## Les caractéristiques du territoire

- La démographie :

Avec le vieillissement de la population, la Corse connaît une augmentation de sa population âgée et son cadre de vie attire aussi cette population. La génération papy-boom, en meilleure santé, vit plus longtemps que les générations précédentes faisant ainsi reculer l'âge de la dépendance.

De plus, la population insulaire augmente. Le cadre de vie est attractif pour les retraités et notre territoire doté d'équipement structurants contribue au développement d'activités et services émergents qui renforcent l'attractivité de notre territoire pour les actifs et incitent nos jeunes diplômés à rester sur l'île pour investir et développer les nouveaux secteurs d'activités.

- L'occupation de l'espace géographique :

Les politiques publiques contribuent à rééquilibrer l'occupation de l'espace entre le rural et l'urbain. Le rural se transforme en territoire d'opportunités par l'intervention des pouvoirs publics par le déploiement d'infrastructures (routes, service, NTIC, aménagement de l'espace forestier) qui favorisent le développement d'activités (agriculture, santé, activités de pleine nature, tourisme rural, développement du thermalisme, exploitation de la ressource bois) et de services (maison des services publics). Cela contribue à attirer et fixer les personnes dans le rural.

- Les collectivités locales et autres institutions :

La collectivité de Corse bénéficie d'une réforme de la fiscalité locale améliorant ses marges de manœuvre pour exercer ses compétences dans les domaines économique et social.

Elle axe son intervention dans les domaines suivants :

- L'élaboration du schéma de développement économique
- En tant que chef de file, élaboration d'un plan d'ensemble d'action sociale régionale.
- Généralisation du très haut débit pour que les NTIC soient un élément d'attractivité de notre territoire, participent au développement et à la compétitivité des entreprises, réduisent les inégalités entre le rural et l'urbain, notamment en facilitant l'installation d'activités et services dans le rural
- La transition énergétique pour accompagner les transformations dans le bâti neuf et existant à la fois dans le public et le privé, modification des habitudes de déplacement

- La reconnaissance de l'ESS passe aussi par une grande visibilité institutionnelle. Un conseiller exécutif en charge de l'ESS, une direction/un service dédié à l'ESS, une commission organique à l'Assemblée de Corse, représentation du secteur au sein du CESC.  
Généralisation des CLDESS qui participent de la reconnaissance de l'ESS avec un référent dans chaque collectivité et de la dynamisation des réseaux territoriaux de l'ESS.
- Une politique plus ambitieuse en faveur de l'ESS qui se traduit pour un accompagnement financier plus soutenu au secteur (augmentation des dotations règlementaires plus favorables aux structures de l'ESS au moins à hauteur de ce qui était prévu notamment dans le cadre du **Plan cors'éco solidaire 1 pour la CTC**) et un accompagnement également des intercommunalités.
- Dans un esprit de transparence et d'efficacité économique, il est mis en place une commission de contrôle et d'évaluation des fonds publics affectés à l'emploi et à la formation professionnelle.

- L'ESS :

La loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS élargit le champ de l'ESS aux entreprises du secteur privé. Ainsi, le poids du secteur s'en trouve renforcé tant en termes de PIB que d'emplois. La collectivité de Corse, reconnaît l'ESS comme un véritable système économique et ses plus-values en termes d'emplois et de cohésion sociale. L'ESS est appréhendée en complémentarité de l'économie marchande et productive. La collectivité de Corse engage la pérennisation d'un plan de soutien à l'ESS.

La loi ESS entraîne de fait de nombreux changements de politiques entrepreneuriales. Toute entreprise labélisée ESS agit désormais en faveur de répartitions équitables des ressources. Des initiatives se développent grâce au laboratoire d'expérimentations positives (sociales et économiques) que représente l'ESS. Les acteurs économiques, fiers de jouer un rôle d'exemplarité et de diversité, se rassemblent dans le cadre de PTCE (pôles territoriaux de coopération économique). Dans ces perspectives, les acteurs se fédèrent davantage et les coopératives se multiplient. Les entreprises d'insertion font d'ailleurs le choix de se transformer en SCOP, le tout soutenu par des représentations régionales (Union régionale des SCOP, Crédit Coopératif ...)

Les modes d'intervention et de participation financières des collectivités locales aux structures se modifient. Ainsi, les soutiens financiers aux structures de l'ESS sont sécurisés par des conventions pluri annuelles et des appels à projets.

Afin d'éviter la dispersion des moyens, les pouvoirs publics incitent à la mutualisation des moyens RH et biens matériels notamment en conditionnant les aides à la mutualisation des moyens. L'engagement à une charte éthique à destination des structures conditionne également les partenariats et les financements.

De plus, ils mettent en place des dispositifs incitatifs au développement de financements.

La CRESS, assure une veille des structures de l'ESS, et devient l'interlocuteur privilégié entre les acteurs et les pouvoirs publics.

Un travail partenarial est également mené avec les chambres consulaires et la collectivité de Corse pour mener une politique incitative en faveur de la gestion d'entreprises en mode coopératif.

S'agissant de la formation, forte implication des chambres des métiers et de l'artisanat ainsi que du CROS Corse dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de valorisation de l'ESS pour certains secteurs spécifiques.

De même, l'Université participe à la transmission, la sensibilisation, la formation à l'ESS ainsi qu'à la gestion d'entreprises sous le mode coopératif.

La CRESS Corsica identifie les besoins des structures et en partenariat avec la CTC élabore les plans de formation, la GPEEC, et diffuse les bonnes pratiques.

- Le cadre de vie :

L'environnement préservé de notre territoire contribue à son attractivité économique, touristique et démographique. Il est aussi un gage de plus-value économique par la valorisation des ressources naturelles ou encore développement d'activités de pleine nature.

L'ESS intègre la question de la valorisation des déchets : de nombreuses structures d'utilité sociale engagées dans l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans le champ de l'économie circulaire et permettent de transformer la charge (déchets, traitements, public éloigné de l'emploi) en ressource (recyclage, valorisation, insertion professionnelle des publics en difficultés).

- La formation

Pour appréhender les nouveaux enjeux en matière d'énergie, d'économie verte, de silver économie, d'entrepreneuriat social, et de coopération.

### **Les conséquences de ce scénario sur l'ESS**

Les seniors plus nombreux et en meilleure santé s'investissent davantage dans les structures associatives.

Ils accompagnent le personnel associatif et apportent leur expérience et leur savoir – faire.

Les seniors et les actifs suscitent également de nouvelles demandes, la création de nouvelles activités et services et notamment pour le maintien à domicile des seniors.

La Collectivité de Corse, consciente du rôle, de l'impact socio-économique de l'ESS et des enjeux en termes d'emplois, de cohésion sociale, d'aménagement du territoire, d'activités et de services du secteur, accompagne la structuration du secteur, son développement en partenariat avec l'ensemble des structures qui interviennent et accompagnent l'ESS en Corse et incite à la coopération.

La CRESS Corsica est un interlocuteur privilégié entre les collectivités locales, mais aussi les chambres consulaires et le CROS Corse. Elle assure une meilleure connaissance de tous les acteurs, toutes les structures de l'ESS et des réalités de leur quotidien pour affiner par secteur les plans de soutien. La CRESS contribue à véhiculer les bonnes pratiques, promouvoir les métiers de l'ESS et la coopération.

Du fait du développement de l'entrepreneuriat social, les structures de l'ESS se professionnalisent, le dialogue social territorial dans l'ESS se met en place.

Les collectivités locales en s'inscrivant dans les PTCE reconnaissent le rôle de l'ESS dans les territoires et accompagnent son développement tout en valorisant les spécificités des territoires.

Les PTCE renforcent l'attractivité des territoires et participent à leur développement par la création d'emplois, le développement d'activités.

Sur le plan financier, les collectivités locales développent le soutien financier pluri annuel aux structures ce qui leur donne de la lisibilité pour mener leurs projets et de la visibilité aux actions. La mutualisation des moyens RH et des biens matériels est une contrepartie à l'engagement financier des collectivités.

La mutualisation invite les structures de l'ESS à s'inscrire dans une démarche de GPEEC sectorielle (diagnostic par filière). Cela contribue à une meilleure gestion des effectifs dans les structures, au développement des compétences et aux mobilités professionnelles.

Les cadres dirigeants, les salariés et les bénévoles sont davantage et mieux informés.

Ces structures développent aussi d'autres sources de financement et comptent beaucoup sur l'engagement des citoyens ainsi que sur la finance solidaire.

Le soutien aux structures de l'ESS passe également par l'introduction de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Le citoyen a modifié également son comportement et son mode de consommation en favorisant la consommation locale. Le déploiement de circuit court joue en faveur d'une baisse de la pollution et participe de la revitalisation de l'intérieur et de développement du secteur agricole.

Au niveau de l'organisation territoriale, les activités et les services suivent les mouvements de population, notamment grâce à l'amélioration et au développement des réseaux de communication (NTIC, route).

Les structures de l'ESS sont présentes de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

## Les leviers à actionner pour que ce scénario se réalise,

### **1) Au niveau local, impliquer l'ensemble des collectivités locales au déploiement de l'ESS sur l'ensemble du territoire insulaire :**

Pour que l'ensemble des collectivités locales soient sensibilisées à l'ESS et qu'elles s'en emparent, conformément à ce qui est prévu à l'article 7 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire que la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, associe les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour mettre en œuvre des stratégies concertées et de déploiement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional.

Cette concertation permet d'élaborer des stratégies par bassin de vie en phase avec les réalités et besoins de chaque territoire et permettant de croiser politiques étatique, régionale et locale.

Cette concertation participe de la sensibilisation des collectivités à l'ESS et devrait les inciter à s'impliquer politiquement, financièrement dans ces stratégies mais également dans les CLDESS et les PTCE.

### **2) Définir des orientations stratégiques qui s'inscrivent dans le cadre d'un modèle de développement basé sur les objectifs de l'ESS, à savoir un modèle de développement solidaire entre les individus, les territoires et les générations**

- Diversifier l'accompagnement des structures de l'ESS  
Ces orientations intègrent le fait que les collectivités locales fonctionneront avec des dotations de l'Etat moindres, ainsi dès lors elles devront trouver d'autres modes et moyens d'accompagnement des structures pour pérenniser leurs actions, développer leurs missions et leur donner de la visibilité.
  - Sur le plan financier : il est nécessaire de préserver l'initiative, la liberté d'actions des structures. Il est donc nécessaire de continuer à les accompagner financièrement dans leurs projets en sécurisant les subventions par des conventions pluri annuelles et en incitant à la mutualisation des moyens
  - Sur le plan des moyens techniques et juridiques: développer l'ingénierie, introduire les clauses sociales dans les marchés publics en réservant 15% des marchés publics aux structures qui font de l'insertion par l'activité économique ; cela permet de créer des externalités positives

- Valoriser l'image de l'ESS par
  - Une visibilité institutionnelle. Nommer un conseiller exécutif, référent, en charge de l'ESS, créer une direction/un service dédié, une commission organique à l'Assemblée de Corse, prévoir la représentation du secteur au sein du CESC de Corse.
  
  - La généralisation des CLDESS, avec un référent dans chaque collectivité et la dynamisation des réseaux territoriaux de l'ESS
  
- Organiser, structurer l'ESS sur le territoire
  - Identifier la CRESS comme un interlocuteur entre les pouvoirs publics et l'ensemble des structures de l'ESS pour développer l'entrepreneuriat social et sensibiliser les entreprises aux valeurs de l'ESS, à la coopération par l'information, la formation.  
Par ailleurs, la CRESS Corsica, considérant son rôle d'interface entre les acteurs et les pouvoirs publics serait amenée à exercer une mission complémentaire de « SAMU associatif ». En effet, la centralisation des données relatives aux champs d'activités des structures permettra de définir des profils types de difficultés rencontrées selon les domaines d'activités.
  - Développer les PTCE car ils participent au développement des territoires et contribuent à véhiculer une autre image de l'ESS, qui apparaît comme un secteur productif, qui participe à créer une autre dynamique. Pour cela, un effort conséquent est réalisé pour sensibiliser les décideurs locaux à travers les réseaux d'élus locaux.
  - Pérenniser les emplois en faisant coïncider l'emploi avec la structure de l'emploi, le niveau d'activité des structures
  - Accompagner les structures pour qu'elles modifient et adaptent leur comportement et leur fonctionnement à la mutualisation
  - Développer la formation au profit des acteurs de l'ESS mais également promouvoir les métiers de l'ESS afin de pallier les départs massifs en retraite d'un important contingent de salariés d'ici à 2020 (28% des effectifs de l'ESS). Des salons des métiers de l'ESS pourraient être organisés en partenariat avec l'Université. Par ailleurs, il s'agit de renforcer le recrutement local en investissant de nouveaux viviers pour la création d'emploi de l'ESS, comme la valorisation des déchets, l'économie circulaire et le développement de circuits courts. Il est également nécessaire de pérenniser les parcours professionnels, par la reconnaissance des savoir-faire à travers, notamment les outils suivants : la Gestion Prévisionnelle des Emplois

et des Compétences (GPEC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

- Accompagner le développement de la finance solidaire pour diversifier les sources de financement de l'ESS

# ANNEXE 1

## Le Texte de la Charte

Comme les pays développés, la France traverse une période marquée par de profonds bouleversements qui résultent tant des évolutions technologiques que de la mondialisation de la vie économique. Ils entraînent la transformation des métiers et une évolution profonde des modes de vie et des aspirations collectives, mais aussi la déstabilisation des mécanismes de protection sociale, la montée des déséquilibres régionaux et des phénomènes d'exclusion.

Cette situation génère un climat d'incertitude politique et sociale, qu'avivent les changements intervenus sur la scène internationale. Après une phase marquée par l'exaltation irréfléchie de l'individualisme libéral, elle suscite un renouveau de l'esprit de solidarité : solidarité avec le Tiers monde ou avec les exclus de la croissance, mais aussi solidarité au sein des groupes professionnels ou sociaux.

Les entreprises de l'économie sociale se veulent les instruments du renouveau des valeurs de la solidarité. Les coopératives, associations et mutuelles, dont les racines remontent à un XIXe siècle marqué par le triomphe du libéralisme sauvage, ont l'ambition, à l'aube du XXIe siècle, de contribuer efficacement à la solution de certains des problèmes majeurs de notre société.

Pour bien comprendre leur rôle actuel et leurs ambitions, faut-il encore rappeler ce qu'elles sont.



Ce qu'elles sont : Ce sont des entreprises, qui vivent dans l'économie de marché. Mais ce sont des entreprises différentes, car nées d'une volonté de solidarité au service de l'homme, elles privilégient le service rendu par rapport au profit dégagé et intègrent dans la vie économique la dimension sociale.

Il est peu d'activités humaines dans lesquelles elles ne soient pas présentes, parfois modestement, parfois fortement. D'où une très grande diversité qui, au-delà même des formes juridiques qui leur sont spécifiques, leur permet d'apporter dans la société actuelle, complexe et hétérogène une réponse adaptée aux besoins matériels et moraux de l'homme.

L'homme a des besoins évidents :

- il veut acquérir des biens et des services au moindre coût et de la meilleure qualité : les coopératives de consommation, les coopératives d'habitation, les banques coopératives, les assurances à caractère mutuel, les mutuelles de santé, et nombre d'associations d'usagers répondent à cet objectif ;

- il veut exercer son métier en conservant son autonomie, tout en bénéficiant des mêmes avantages que les grandes entreprises : les coopératives d'agriculteurs, d'artisans, de pêcheurs, de transporteurs, de commerçants, entre autres, lui en donnent le moyen ;
- il veut s'associer avec d'autres pour gérer démocratiquement son entreprise : la coopérative de travailleurs le lui permet.

Mais l'homme a aussi d'autres aspirations, d'ordre moral ou philosophique. Il veut concourir à la lutte contre les fléaux sociaux, faire de la santé un investissement social, faire face à des besoins que l'entreprise classique ou l'Etat ne satisfont pas, développer des institutions que l'économie marchande traditionnelle ne suscite pas. La mutuelle et l'association permettent à ces tâches, hors de la portée d'un individu isolé, d'être assumées collectivement par la participation responsable de chacun à la Communauté.

A dire vrai, il est rare qu'une entreprise de l'économie sociale réponde à l'un de ces seuls besoins ou aspirations. Toutes, peu ou prou, visent simultanément plusieurs objectifs.

Au-delà de ces diversités, elles obéissent, dans leur fonctionnement, à des règles voisines : nées d'une libre initiative collective, elles appliquent la règle démocratique : "un homme, une voix" ; leur éthique implique le souci de la qualité du service, de la transparence de la gestion et de la prise en compte équitable des relations avec les salariés.

Leur rôle : Les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises qui font face aux contraintes et exploitent les opportunités de la vie économique. Elles recherchent l'amélioration de leur productivité, elles s'adressent aux marchés financiers, recourent aux techniques les plus modernes.

Mais ce n'est pas seulement à la qualité de leurs résultats économiques que l'on juge leurs succès. Ils se jugent aussi en fonction des formes de solidarité qu'elles concrétisent :

- 1 - D'abord solidarité entre les sociétaires qui sont à l'origine de leur création. Cet esprit de solidarité responsable favorise la créativité de l'esprit militant des associés. Le recours au bénévolat est une des caractéristiques de l'économie sociale.
- 2 - Solidarité professionnelle ou sociale : immergées dans un secteur professionnel ou social, les entreprises de l'économie sociale participent activement à la définition de ses orientations. Elles constituent parfois un élément décisif de ses structures collectives et de son évolution.
- 3 - Solidarité régionale : les entreprises de l'économie sociale figurent parmi les agents de développement des régions où elles se sont implantées et les partenaires reconnus de leurs responsables politiques et économiques.

4 - Solidarité au niveau de la Nation car rien de ce qui intéresse la vie de la cité ne peut leur être étranger. Elles sont au premier plan dans le combat pour les grandes causes d'intérêt collectif, comme le montrent notamment le rôle joué par la Mutualité française, la Mutualité de prévoyance et la MSA en matière de prévention et de soins, ainsi que l'action des associations sanitaires et sociales, éducatives, culturelles ...

5 - Solidarité internationale, enfin, en raison notamment des liens qui les unissent avec des coopératives, associations et mutuelles d'Europe et des autres continents. A ce titre, elles concourent bénévolement tant au développement du Tiers monde qu'à l'évolution des pays de l'Est.

Les coopératives, associations et mutuelles sont ainsi des vecteurs essentiels de la cohésion sociale. Réunies au sein du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA) et des groupements régionaux (GRCMA), elles procèdent en permanence à des échanges d'expériences afin de mieux remplir leurs missions.

Leurs ambitions : L'économie sociale est une idée d'avenir, contrairement à ce que croient ceux mal informés, qui voient dans nos organisations la survivance d'un passé dont un libéralisme mal compris veut faire disparaître les séquelles. Coopératives, associations et mutuelles existent d'ailleurs dans tous les pays, et notamment dans les autres pays développés où elles tiennent souvent une place aussi importante, et parfois plus importante, qu'en France, à côté des acteurs capitalistes et publics.

Coopératives, associations et mutuelles ont montré depuis plus d'un siècle leur capacité à s'adapter à l'évolution du monde. Leur ambition est donc de poursuivre leur adaptation dans une conjoncture nouvelle sans céder aux forces qui pourraient les pousser à banaliser leur fonctionnement. Elles n'ignorent pas l'ampleur des efforts à accomplir, qui peuvent prendre des formes différentes, mais qui dans sept domaines relèvent de démarches semblables :

1 - Prendre toute leur place dans l'évolution économique et financière du pays, en révisant si nécessaire certaines règles traditionnelles, et en faisant appel à toutes les techniques de gestion et de financement modernes, à condition que les sociétaires en conservent le contrôle et que se renforcent entre eux les liens de solidarité.

2 - Enrichir le rôle des sociétaires par l'adoption de procédures nouvelles, adaptées aux dimensions des entreprises, où doit rester vivant le lien naturel entre les sociétaires, leurs élus et la direction ; dans le même esprit développer la formation des bénévoles, et notamment celle des élus, et apporter ainsi leur contribution au progrès de la citoyenneté.

3 - elles estiment qu'il faut développer au sein de chacune d'elles une "culture d'entreprise" qui prenne en charge les réalités actuelles et prépare les évolutions souhaitables.

4 - S'ouvrir à des formes nouvelles d'économie sociale, issues de l'initiative des citoyens, et traduisant l'esprit de libre créativité qui est l'une des sources de l'économie sociale ; d'une façon générale prendre toute initiative pour implanter l'économie sociale dans les secteurs économiques et sociaux d'avenir.

5 - S'adapter à l'évolution du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales, en être les partenaires, mais non les assistés ou les sujets.

6 - Elargir leur action à l'espace européen, ce qui implique le resserrement de leurs liens avec les coopératives, associations et mutuelles des autres pays de la Communauté, la mise en place de statuts européens adaptés ainsi que le fonctionnement d'une institution représentative européenne.

7 - Développer leur action en faveur des pays du Sud et concourir à l'évolution des pays de l'Europe centrale et orientale.

Les coopératives, associations et mutuelles se sont déjà largement engagées sur ces voies.

Cet engagement se veut fidèle aux principes qui les animent. Elles rappellent que leur objectif est de réaliser la rentabilité sociale et pas seulement économique, d'être au service du plus grand nombre, de dégager des bénéfices au profit de tous et non de quelques-uns, de développer la solidarité et la justice sociale pour aider à l'émancipation de l'Homme.

En tout état de cause, elles ne pourront poursuivre leur route que si elles sont assurées que les autorités publiques ont pleinement conscience tant de leurs spécificités que de la qualité de leur contribution à la cohésion du tissu économique et social français, au moment où celui-ci affronte les mutations plus importantes qu'il ait connues depuis longtemps.

Soucieuses de maintenir leur vocation propre et leur éthique, elles demandent que soit écartée toute mesure qui, sous couleur de banalisation, mettrait en cause leur logique interne et les particularités qui en découlent. Elles demandent donc que ces particularités soient intégralement prises en compte dans la rédaction des textes régissant notre vie économique et sociale et que soit à cette fin mis en place un dispositif d'évaluation et d'impact. Elles estiment qu'il faut développer la richesse que représente la diversité des formes d'entreprises du pays, ce qui suppose :

- une législation et une réglementation adaptées et valorisant cette diversité ;
- la formation initiale et continue, la connaissance et la pratique de l'économie sociale dans les cursus scolaires et universitaires.

Mais parallèlement, elles souhaitent développer avec l'Etat et les collectivités territoriales un partenariat fondé sur leur capacité à participer aux objectifs d'intérêt général que s'assignent les autorités publiques.

Persuadées d'avoir un grand rôle à jouer dans la société française pour relever les défis que lui lance la fin du XXe siècle et l'entrée dans le XXIe siècle, les entreprises de l'économie sociale sont ouvertes au dialogue avec toutes forces économiques, sociales et politiques du pays.

## ANNEXE 2

## L'ANALYSE AFOM

L'analyse AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces) ou SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) est un outil d'analyse stratégique. Cet outil combine l'étude des forces et faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc., avec celle des opportunités et menaces de son environnement :

- **Atout / force** : Un atout est une variable interne du système qui lui permet de réagir ou pro-agir positivement, au regard d'une situation donnée, présente ou à venir. Les forces sont les aspects positifs internes que contrôle l'organisation ou le territoire, et sur lesquels on peut bâtir dans le futur.
- **Faiblesse** : Par opposition aux forces, les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par l'organisation ou le territoire, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.
- **Opportunité** : Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Elles se développent hors du champ d'influence de l'organisation ou du territoire ou à la marge.
- **Menace** : Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement d'une organisation ou un territoire. Péril annoncé par des signes tangibles (au contraire des risques, les menaces ne sont pas des probabilités, elles existent).

Le but de l'approche est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant le potentiel des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une économie créatrice de <b>lien social</b></li> <li>- Les <b>valeurs de l'ESS</b>, notamment l'engagement citoyen et responsable, une image de solidarités et la non lucrativité</li> <li>- Une <b>gouvernance démocratique</b></li> <li>- En phase avec <b>nos traditions de solidarité</b></li> <li>- L'<b>importance du bénévolat</b> (dirigeants bénévoles)... mais en diminution</li> <li>- Le <b>maillage territorial</b>, avec une présence dans les territoires ruraux (notion d'économie de proximité)</li> <li>- Des <b>capacités d'innovation sociale</b>, notamment pour répondre à des besoins mal satisfaits (réactivité)</li> <li>- L'existence de <b>filières d'avenir</b> (économie circulaire, bâtiment, NTIC...)</li> <li>- Un mode d'entreprendre <b>adapté à tous les secteurs de l'activité humaine</b></li> <li>- La <b>multiplicité des acteurs</b> (nombreux et diversifiés)</li> <li>- La création d'<b>une chaire d'ESS</b> par la fondation de l'Université de Corse</li> <li>- La <b>lutte contre l'anonymat</b> face à la technocratie (valorisation des besoins humains)</li> <li>- Un <b>impact économique non négligeable</b> (10% des emplois, des réalités territoriales / la création d'emplois non délocalisables et qualifiés)</li> <li>- Des <b>projets</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>lisibilité encore faible</b> : le manque de connaissance du secteur de la part des institutionnels et du grand public</li> <li>- Le <b>déséquilibre d'implantation de l'ESS</b> entre rural et urbain</li> <li>- Le <b>manque de synergie et de coopérations entre les acteurs</b> de l'ESS (mise en concurrence / individualisme)</li> <li>- La <b>faiblesse de la professionnalisation</b> de certaines structures de l'ESS             <ul style="list-style-type: none"> <li>• notamment sur les conditions d'emploi (temps partiel, précarité, code du travail, droit social...) / le manque de professionnalisation de la fonction de l'employeur (pas tous les secteurs de l'ESS)</li> </ul> </li> <li>- La <b>dépendance forte vis-à-vis du secteur public</b> (notamment sur la prestation publique)</li> <li>- La <b>faible communication</b> (absence de supports de communication envers le grand public, et des acteurs ESS entre eux)</li> <li>- Les travailleurs bénévoles se substituent parfois à des emplois salariés</li> <li>- Le fait que l'ESS soit considérée par certains acteurs comme une « <b>sous économie</b> »</li> <li>- Les <b>difficultés à émarger à certains programmes / financements</b> (capacités d'autofinancement faible / taille faible / ingénierie limitée)</li> <li>- Le <b>faible sentiment d'appartenance des acteurs</b> (des gens sont dans l'ESS mais ne le savent pas) – plus fort en Corse qu'ailleurs</li> </ul>

<p>intergénérationnelles : lien entre l'histoire (Riacquistu ...) et ce qui est fait aujourd'hui dans une logique de transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des <b>efforts faits pour valoriser l'ESS</b> au Grand Public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>baisse du militantisme</b> (beaucoup de personnes vieillissantes dans les équipes bénévoles)</li> <li>- L'<b>instabilité financière</b> (renouvellements subventions négatives)             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'une charte éthique/acteurs/ institutions</li> <li>• Non pérennité des emplois, précarisation</li> </ul> </li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>reconnaissance du secteur par le législateur et les acteurs institutionnels</b> (Plans Cors'Eco Solidaire / Loi ESS...)</li> <li>- La <b>territorialisation des politiques publiques</b></li> <li>- Le <b>rôle central dévolu aux CRESS</b> (si les décrets de la loi ESS laissent aux CRESS la possibilité de définir le cadre des entreprises ESS)</li> <li>- La <b>mondialisation négative</b> et la <b>crise économique et sociale</b> : l'ESS pourra développer des nouvelles réponses, innovation sociale</li> <li>- Le <b>tropisme de la mer et du soleil</b> : attractivité et captation d'opportunités (production, recherche, tourisme ...)</li> <li>- <b>Réseau EuroMed</b></li> <li>- L'<b>insularité</b> : tous les ouvrages d'utopie/de sociétés idéales se passent sur une île (l'île fait rêver – Utopia)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédominance d'un <b>système capitaliste et libéral</b></li> <li>- <b>Pas de représentation politique de l'ESS</b> dans les collectivités locales en Corse</li> <li>- Une <b>reconnaissance tardive</b>, mais en progrès, <b>de l'ESS à l'échelle européenne</b></li> <li>- La <b>loi ESS</b> : des personnes pourraient se labéliser ESS, sans en avoir les valeurs de l'ESS</li> <li>- La <b>géographie morcelée</b> avec des zones où rien ne fonctionnent</li> <li>- Une <b>faible démographie</b> (peu dynamique) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si pas suffisamment de personnes sur un territoire, difficulté d'organiser l'ESS</li> <li>• Une population vieillissante</li> </ul> </li> <li>- Une <b>affectivité négative</b> : société clanique (relationnel)</li> <li>- Des <b>réglementations</b>, sur certains secteurs d'activité, <b>pas toujours adaptées aux structures de l'ESS</b> (non prise en compte des contraintes)</li> <li>- Un <b>risque de spoliation</b> : le capital local financier faible qui est une fragilité interne qui peut attirer des capitaux négatifs à risque</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- La <b>déculturation</b> : être transparent / absorption de la culture d'autrui</li><li>- La <b>réduction des aides publiques pour des activités non solvables</b> (par exemple, les EPHAD rentables sont en ville)</li><li>- La crainte d'une <b>main mise politique</b> et d'une <b>instrumentalisation des structures de l'ESS</b> (étouffement des initiatives citoyenne)</li><li>- <b>Incohérence entre le discours des pouvoirs publics (prône l'ESS) et le terrain</b> (baisse des subventions et disparition des associations) :<ul style="list-style-type: none"><li>• Autofinancement complexe</li><li>• Accentuation des baisses de subventions</li><li>• Disparition de l'Etat Providence</li></ul></li><li>- La <b>montée de la précarité en Corse</b></li><li>- Des <b>formations non adaptées au secteur de l'ESS</b></li></ul>
--	---

## ANNEXE 3

## Deux initiatives historiques d'inspiration ESS : la Corsicada et l'Alivi

### La Corsicada

Les principes de l'ESS alliant cohésion sociale, ancrage territorial des emplois et développement durable ont été effectifs en Corse dans les années 1960', à travers la constitution de la **Corsicada**, qui combinait à l'époque plusieurs associations dont le Centre de Promotion Sociale (CPS). Son but initial était de **relancer l'artisanat d'art en Corse et d'offrir des perspectives d'emplois aux jeunes corses en leur proposant des formations**. La spécificité de chaque territoire a été un des critères déterminants du fondement de ces structures, combinée à l'adoption d'une forme de mutualisation au niveau de leur gestion.

L'origine du CPS remonte à 1957, lorsqu'un moine dominicain, le père Jean-Marie, crée, à Corbara, « L'Artisanat corse de villages ». **Sa démarche est avant tout une démarche sociale**, puisque cette association a pour objectif de permettre aux femmes d'accéder au marché du travail mais également de former des producteurs d'objets, destinés au marché du souvenir et susceptibles d'avoir un caractère artistique. C'est ainsi qu'un atelier ouvre ses portes à Sermanu, avec un peintre et un cordonnier, dans le but de fournir du travail au milieu rural corse et de relancer l'artisanat corse, ouvrant d'autres débouchés à la région.

Mais, L'Artisanat corse des villages est victime de son succès et manque de personnel formé. Pour surmonter cette difficulté, **l'atelier de Corbara devient le Centre de promotion professionnelle**, reconnu par le Ministère de l'agriculture en 1963, et qui bénéficie ainsi de moyens supplémentaires pour fonctionner. Le Centre s'établit, ensuite, à Corte, sous le nom d'« **Association de promotion professionnelle** » en permettant des formations **professionnelles rémunérées**, particulièrement des formations aux métiers d'art. En 1968, le CPS est créé à Corte, il prend le relais de l'Association de promotion professionnelle, et propose des formations en alternance rémunérées destinées aux producteurs, **en adoptant une forme de mutualisation au niveau de la gestion**.

C'est dans ce contexte que se forme en 1964, la Corsicada (Coopérative pour l'Organisation, le Regroupement, la Sélection, l'Industrie Commerciale des Artisans d'Art). Née de l'idée qu'un regroupement permettrait de maîtriser la vente de la production, elle va se baser sur des données économiques mais également culturelles. Le CPS s'y associe, d'une part, pour répondre aux besoins de L'Artisanat corse des villages au niveau de l'approvisionnement des magasins et, d'autre part, pour concilier formation et revitalisation des territoires. **L'objectif de la Corsicada est la création d'un circuit court de diffusion allant directement du producteur au consommateur**. Elle s'inscrit dans le mouvement du Riaquistu, pour défendre et développer les activités de ces artisans et afin de redonner vie à un tissu social souvent rural, en pleine déshérence.

Dans le même sens, la Corsicada obéit à des règles coopératives :

- le principe d'un homme = une voix, avec une adhésion libre et volontaire,
- l'élection des administrateurs,
- la neutralité politique, relative ou autre,
- un devoir d'éducation,
- la pratique du juste prix.

La Corsicada prône « *le choix d'une société qui permettra aux hommes de s'épanouir, donc de retrouver leur identité culturelle* »<sup>32</sup>.

### L'Alivi

Dès les années 1970', on prend conscience que l'intérieur est laissé pour compte au profit des régions du littoral en plein essor grâce au tourisme. De là, émerge un mouvement associatif fort en milieu rural qui s'inscrit dans une approche nouvelle : **redonner vie aux activités traditionnelles de l'agriculture et de l'élevage, dans la région du Taravo**, par le biais de l'association « **L'Alivi** », association pour la rénovation rurale de la basse vallée du Taravo, créée en 1975.

Les objectifs étaient de :

- faire du Foyer rural (l'unique existant à l'époque sur la région) « La maison des éleveurs du canton » ;
- renforcer l'assistance administrative et créer un centre de documentation ;
- constituer un Comité local de développement ;
- coordonner les actions d'animation et de développement ;
- promouvoir un programme de recherche et de développement, avec une équipe pluridisciplinaire, pour le développement de l'élevage.

Un **Comité de développement** a été créé en 1982, pour toute la vallée du Taravo, il a vocation à **améliorer le secteur pastoral et a des activités de recherche et de développement de la vallée** pour toutes les activités, et principalement les activités agricoles. Une véritable dynamique s'est créée à l'époque autour de ce territoire, avec l'appui du SIVOM du canton de Petreto-Bicchisano. Les six communes du SIVOM du canton se sont regroupées pour créer, en 1981, **l'Agence de service public en milieu rural**, sur proposition de la DATAR, faisant valoir la notion de proximité du service public. Son but était de venir en aide aux citoyens dans les actes administratifs quotidiens (déclaration d'impôts, démarches auprès des organismes sociaux, conseils pour les acteurs professionnels), et ainsi éviter les

---

<sup>32</sup> Faggionato Anne-Laure, *Etude prospective sur l'économie sociale et solidaire en Corse, le potentiel de développement de l'ESS au sein de l'économie corse*, 2014 (mémoire Master II).

déplacements vers Ajaccio ou Sartène. L'action de l'Agence était orientée directement sur le développement de la coopération intercommunale et sur le rayonnement de ces actions auprès des administrés.

Dans le cadre de l'information et de la formation, le Foyer rural pouvait recevoir les éleveurs pour les former et débattre de leur problème et mettait à disposition une base documentaire. De plus, l'association faisait partager ses activités à travers le journal trimestriel « *Dumani U Taravu* », où sont relatés les événements du Foyer rural, ainsi que d'autres informations sur l'histoire du canton, des poésies, des conseils aux agriculteurs ou autres contributions de quelques bénévoles.

La nécessité de développer la coopération était clairement affirmée à travers la volonté de constituer des structures coopératives, pour plus de solidarité entre agriculteurs. Plusieurs coopératives agricoles sont constituées :

- **la coopérative fromagère** se met en place avec dix-sept coopérateurs, sur un territoire de 50 km ;
- **la coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA)** est créée en 1981 à Sollacaro, et prévoit la mise à disposition de matériels, de machines et d'équipement agricole et forestier, mais également d'ateliers et d'animaux ;

Des regroupements au sein d'associations sont également entrepris :

- **L'association syndicale autorisée des propriétaires forestiers** est créée en 1981, pour réunir les propriétaires forestiers possédant un hectare au moins de terre. Elle perdure encore aujourd'hui.
- **L'association pour l'irrigation et le développement de la plaine du Taravo** est créée en 1982, comme le prévoyait le programme du Groupe de la Vallée du Taravo, pour la maîtrise du foncier à travers un aménagement de l'espace communal et la promotion des techniques et des infrastructures (irrigation). Son but est de pérenniser les activités agricoles pour permettre un développement adapté aux besoins locaux.
- Enfin, **l'association de propriétaires et d'exploitants d'oliveraies** a pour objectif de regrouper les propriétaires récoltants et de promouvoir les actions de l'oliveraie à l'huile, en remettant en état les exploitations existantes et en rénovant l'oliveraie.

Outre les coopératives ou associations, les animateurs de l'Alivi assuraient aussi des cours de langue corse, de gym et de judo ; une troupe de théâtre s'était même constituée et un cinéma itinérant parcourait les villages, le tout pour « redonner vie au territoire ».

Dans le même ordre d'idée, un comité de foire a été créé : le comité intercommunal « A Fiera di a Bocca di Cilaccia » avait pour vocation la mise en place d'une foire rurale annuelle et assurait, ainsi, le développement de ce monde rural, en préservant les activités et en créant du lien social. Dès 1977, **les membres du Comité ont décidé d'organiser une foire agricole et rurale, voulue comme une « vitrine de l'élevage »**. La première foire a eu lieu en 1978.

Mais, en 1990, des difficultés apparaissent clairement, « la foire de Cilaccia n'est pas devenue le pôle économique d'une agriculture en marche ». En 1991, la fréquentation de la foire diminue, avec 130 exposants, ce sera la 14e et dernière foire.

### La disparition des deux courants...

L'Alivi et la Corsicada, toutes deux disparues, semblent avoir connu les mêmes causes d'échec :

- d'une part, au niveau institutionnel, les pouvoirs publics privilégiaient les stratégies individuelles, dans le cadre d'attribution d'aides à l'installation, ce qui **décourageait à s'orienter vers les structures coopératives** ;
- il **manquait aussi à ces structures publiques une planification en faveur du rural pour les accompagner dans leurs démarches**, elles n'avaient pas d'interlocuteur direct, ce qui a contribué fortement à leur dissolution ;

d'autre part, une **opposition entre individus** qui n'aspiraient pas à un avenir commun rendait ces associations fragiles.

## Bibliographie et webographie

- [www.afundazione.eu](http://www.afundazione.eu)
  - [www.aprova.fr](http://www.aprova.fr)
  - [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)
  - [www.cde-sap.fr](http://www.cde-sap.fr)
  - [www.ceges.org](http://www.ceges.org)
  - [www.cncres.org](http://www.cncres.org)
  - [www.coorace.org](http://www.coorace.org)
  - [www.corse.directe.gouv.fr](http://www.corse.directe.gouv.fr)
  - [www.corse.mutualité.fr](http://www.corse.mutualité.fr)
  - [www.cress-corsica.org](http://www.cress-corsica.org)
  - [www.cressnpdc.org](http://www.cressnpdc.org)
  - [www.économie.gouv.fr](http://www.économie.gouv.fr)
  - [www.frcacorse.com](http://www.frcacorse.com)
  - [www.gema.fr](http://www.gema.fr)
  - [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
  - [www.les-scop-paca.coop](http://www.les-scop-paca.coop)
  - [www.lemondeassociatif.org](http://www.lemondeassociatif.org)
  - [www.maiassociations2a.com](http://www.maiassociations2a.com)
  - [www.mutualité.fr/la-mutualité-française](http://www.mutualité.fr/la-mutualité-française)
  - [www.pfilecorse.com](http://www.pfilecorse.com)
  - [www.tousnosprojets.fr](http://www.tousnosprojets.fr)
  - [www.vaddi-e-paesi.com](http://www.vaddi-e-paesi.com)
- 
- Le diagnostic stratégique, chapitre I du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, janvier 2014
  - « L'économie sociale et solidaire en Corse, enjeux et perspectives », éd. Alain PIAZZOLA
  - « Atlas commenté de l'ESS », observatoire national de l'ESS 2012
  - publication « Conjoncture corse », INSEE, janvier 2014
  - Revue « Actualités sociales hebdomadaires », n° 2846, 7 février 2014

## **Personnes, structures et organismes ayant participé à nos travaux**

A lega corsi di scacchi  
A Rinascita  
ADMR 2B  
Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC)  
Agence de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Corse (AAUC)  
Amichi di U Rughione  
Anima  
Aria  
Assemblée de Corse, Dominique BUCCHINI (Président)  
Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE)  
BGE  
Cabinet Pluricité  
Centre culturale voce  
Conseil général 2A  
Conseil général 2B  
Corse Active/ Fabrique à initiative  
CRESS Corsica  
DEFI  
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)  
FAGGIONATO Anne Laure, Etudiante à l'Université de Corse en stage au CESC de Corse  
FALEP 2A  
FALEP 2B  
Fédération ADMR 2B  
Fédération Régionale des coopératives Agricoles de Corse (FRCA Corse)  
Femù qui  
GIP Corse Compétence L'Observatoire Economique  
Inter Bio corse  
La Caisse d'Epargne  
La Couveuse d'Entreprise de Corse  
La DIRECCTE  
La fabrique à initiative  
La FRESC  
LANZALAVI Jean Claude  
LECCIA Jean Baptiste  
MASTERCHEIM Anne  
MORUCCI Jean Luc  
Mutuelle Familiale de la Corse  
Parc régional naturel de Corse  
SCIC Tele Paese  
SCOP A PROVA  
Tremplin

U svegliu calvese  
Université de Corse, A Fundazione  
Université de Corse, LISA UMR 6240

Le CESC de Corse tient à remercier plus particulièrement  
les experts associés dès le départ à nos travaux,

**Pour la CRESS Corsica,**

Les Présidents Dominique GIOVANANGELI et Pierre Jean  
RUBINI

Le Directeur Délégué, Yannick LEGER

**Pour l'association la FRESC**

Le Président, Paul-Joseph CAITUCCOLI

**Pour l'Université de Corse,**

Xavier PERALDI

Michel ROMBALDI

Le CESC de Corse tient à rendre un hommage tout  
particulier à Monsieur Xavier PERALDI,  
Maître de conférences en sciences économiques à  
l'Université de Corse,  
Expert associé à nos travaux,  
Subitement disparu en janvier 2015